



énergie



déchets



Coopération Décentralisée

Recueil d'exemples comportant des projets de gestion des déchets ou de l'énergie



*Compostage des déchets à Madagascar
Source : association Gevalor*



*Décharge au Cap Haïtien
Source : Ville de Suresnes*

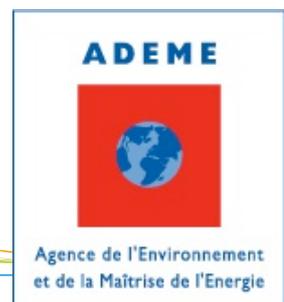
ENQUÊTE

Série Politique

DP 14 / ENP 26

Février 2012

Réalisé avec le soutien technique et financier de



Agence de l'Environnement
et de la Maîtrise de l'Énergie



AMORCE est une association de plus de 410 collectivités territoriales regroupant plus de 55 millions d'habitants (communes, intercommunalités, conseils généraux, conseils régionaux) et 186 professionnels.

Les trois domaines d'action d'AMORCE sont :

- La gestion de l'énergie et le développement des énergies renouvelables
- Les réseaux de chaleur
- La gestion des déchets

Dans ces trois domaines, AMORCE intervient sur les composantes des choix que doivent faire les collectivités territoriales :

- La technique
- L'impact sur l'environnement
- La réglementation
- L'économie (coûts, financements, fiscalité)
- Les modes de gestion, les marchés
- L'organisation entre les structures et les différents niveaux de collectivités
- Les politiques aux niveaux européen, national, territorial
- L'information, la concertation, le débat public.

Les objectifs d'AMORCE :

Organiser l'échange des connaissances et des expériences entre les membres de l'association, afin que chacun dispose des informations les plus récentes et les plus pertinentes pour gérer au mieux les déchets et l'énergie sur son territoire.

Défendre les positions des collectivités locales en matière d'énergie, de réseaux de chaleur et de déchets.

Proposer aux décideurs européens et nationaux des réformes qui améliorent les conditions économiques et juridiques de gestion de ces problématiques par les collectivités.

Notre représentativité et notre compétence sont reconnues aussi bien dans le domaine de l'énergie que des déchets. L'action d'AMORCE se situe à l'échelle locale, dans un cadre national et, de plus en plus, au niveau européen.

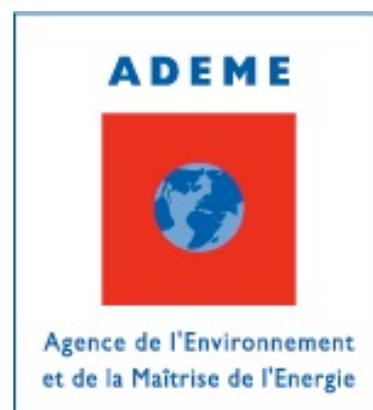
L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) est un établissement public sous la triple tutelle du Ministère de l'Écologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement, du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche et du Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie.

Elle participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable.

Afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale, l'agence met à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public **ses capacités d'expertise et de conseil**.

Elle aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en œuvre et ce, **dans les domaines suivants** :

- la gestion des déchets,
- la préservation des sols,
- l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables,
- la qualité de l'air,
- la lutte contre le bruit.



Coopération décentralisée

Recueil d'exemples comportant des projets de gestion des déchets ou relatifs à l'énergie

Remerciements

Nous remercions l'ensemble des collectivités et des associations (notamment Electriciens Sans Frontières et GEVALOR) qui nous ont fourni les informations nécessaires à la réalisation de ce recueil, ainsi que les réseaux régionaux de coopération RESACOOOP, CENTRAIDER, CERCOOP, l'IRCOD et le CEFREPADE. Merci également à la Fondation Energies pour le Monde (FONDEM) et à Cités Unies France (CUF).

AMORCE

Association nationale de collectivités et de professionnels pour la gestion des déchets et de l'énergie.

www.amorce.asso.fr

Contact Coopération décentralisée : Christelle HONNET (chonnet@amorce.asso.fr)

ADEME

Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie

www.ademe.fr

Contact Coopération décentralisée : Elisabeth PONCELET (elisabeth.poncelet@ademe.fr)

Sommaire

Introduction	4
Tableau récapitulatif des exemples détaillés	6
Localisation des collectivités étrangères partenaires des coopérations décentralisées détaillées en exemples	7
Exemples de coopérations décentralisées incluant des projets de gestion des déchets	8
1- Suresnes / Le Cap Haïtien : Formation à la conduite de projet : collecte et traitement des déchets	9
2- Les Ulis / Sédhiou : collecte des déchets et aménagement de la décharge	13
3- Lille Métropole Communauté Urbaine / agglomération de Cotonou : création d'une intercommunalité	17
4- Paris / Wilaya d'Alger : appui à l'amélioration de la collecte des ordures ménagères	20
5- Lille Métropole Communauté Urbaine / Sousse : création d'une déchèterie	24
6- Communauté Urbaine de Lyon / Ouagadougou : formation, stockage des déchets	27
7- Conseil général d'Ille et Vilaine / région de l'Alaotra Mangoro : tri-compostage des déchets	30
8- Coopération multi partenariale portée par l'association GEVALOR à Mahajanga sur le tri-compostage des déchets avec attribution de crédits carbone	33
Exemples de coopérations décentralisées incluant des projets dans le domaine de l'énergie	36
9- Saint Germain au Mont d'Or / Baham : électrification et mise en place d'un syndicat intercommunal de gestion de l'énergie	37
10- Communauté d'agglomération du SICOVAL / Communauté rurale de Gandon : électrification d'écoles et de cases de santé avec formation d'apprentis	41
11- Financement d'un projet d'électrification solaire de sites isolés par des syndicats bourguignons de gestion de l'énergie dans la province de Salta	45
12- Conseil Régional d'Alsace / région de Basse-Silésie : formation, échanges relatifs à l'énergie dans les bâtiments	47
13- Conseil Régional de Picardie / Groupement intercommunal des Collines : création d'entreprises villageoises d'électricité	50
14- Conseil régional de Guadeloupe / Gouvernement de la Dominique : projet de production d'électricité à partir de géothermie	54
15- Conseil régional d'Ile-de-France : réflexions sur la compensation carbone	57
Rôle de l'AFD et de la CNCD dans la coopération décentralisée	58
Conclusion	59
Glossaire et liens utiles	61

Les cartes de pays présentées dans ce recueil sont issues de Wikimedia (source principale : United States Central Intelligence Agency).

Introduction

La coopération décentralisée correspond à l'établissement de relations de long terme entre des collectivités françaises et des collectivités étrangères, formalisées par des conventions. Généralement, les collectivités ont déjà mis en place un jumelage et la coopération vient naturellement s'y ajouter par un accord écrit. Elle peut prendre la forme d'échanges de connaissances, d'une mise à disposition d'experts, d'un financement, d'un don de matériel avec suivi ou formation du personnel de la collectivité étrangère, ...

Les domaines d'action les plus courants en coopération décentralisée sont l'éducation, la santé et l'accès à l'eau potable. Cependant, on observe le développement croissant de projets intégrant la gestion des déchets ou un peu plus rarement la gestion et la fourniture d'énergie.

Parmi les collectivités adhérentes d'AMORCE, certaines ont déjà des relations de coopération avec des pays du Sud (ou de l'Est) et d'autres collectivités souhaitent se lancer dans la coopération décentralisée.

L'objectif de ce recueil est donc de leur proposer des exemples concrets de collectivités de diverses tailles, parfois aidées d'associations ou d'institutions, qui font vivre leurs relations de coopération décentralisée et réalisent des projets dans les domaines des déchets et de l'énergie.

Ces fiches permettent de se rendre compte des possibilités d'actions et d'échanges qui existent ou qui sont à créer avec les collectivités étrangères. Elles constituent également un retour intéressant sur les difficultés qui peuvent se poser lors des projets et les solutions qui sont mises en œuvre.

Concernant les déchets, on retrouve notamment des projets d'organisation ou d'optimisation de la collecte et de la pré-collecte des déchets, des actions relatives au stockage en décharge contrôlée, à la séparation de certains matériaux en vue de leur recyclage, au compostage des déchets organiques, ou encore des formations et de la sensibilisation des habitants.

Pour ce qui est de l'énergie, les exemples ont été plus compliqués à trouver, parce qu'il y en a moins et parce que certaines collectivités financent des projets sans réellement y prendre part ou les suivent de loin.

Ce recueil présente cependant des exemples variés d'électrification solaire, de sensibilisation et d'éducation à la maîtrise de l'énergie dans les bâtiments, de géothermie, d'entreprises villageoises d'électricité, ainsi qu'un exemple d'une collectivité envisageant un projet de compensation carbone.

Ce recueil intervient pour AMORCE dans le cadre d'une réflexion plus globale sur les besoins des collectivités en matière de coopération décentralisée dans les domaines déchets et énergie. Il est envisagé de rédiger un document guide fournissant des éléments d'aide aux collectivités qui souhaitent se lancer dans la coopération décentralisée (détaillant les besoins des pays du Sud, les institutions et outils à disposition, les difficultés qui peuvent être rencontrées, le suivi et l'évaluation des projets, les retours d'expérience connus, ...) incluant ces fiches d'exemples.

Tableau récapitulatif des exemples détaillés

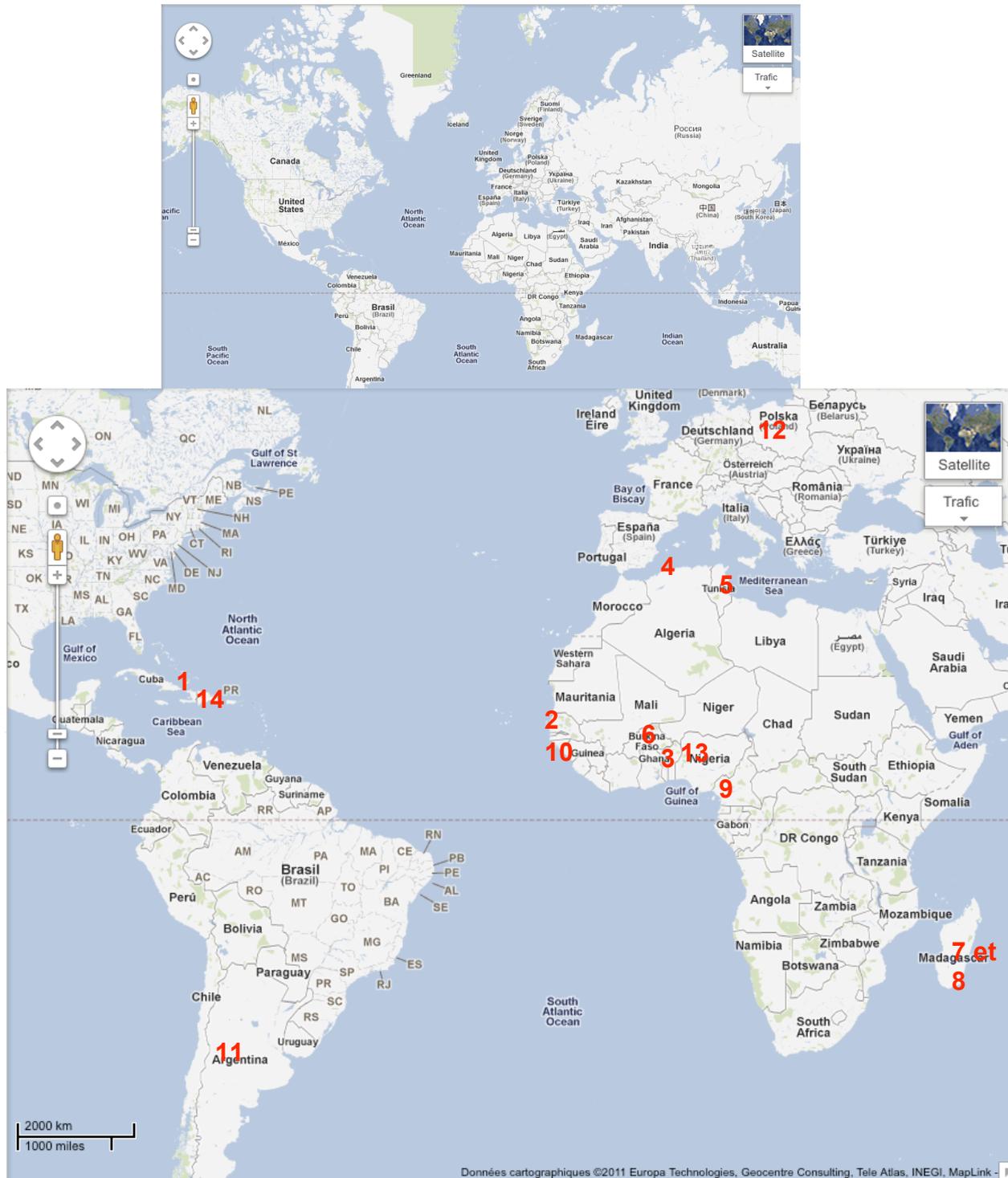
1. Dans les déchets

Collectivité française	Département français	Collectivité étrangère	Pays	Thème de coopération
1- Suresnes	92	Ville du Cap Haïtien	HAITI	Collecte et pré-collecte, nettoyage
2- Les Ulis	91	Ville de Sédhiou	SENEGAL	Diagnostic, collecte des déchets et aménagement de la décharge
3- Lille Métropole Communauté Urbaine	59	Agglomération de Cotonou	BENIN	Echanges sur la mise en place d'une intercommunalité
4- Paris	75	Wilaya d'Alger	ALGERIE	Appui à l'amélioration de la collecte des déchets
5- Lille Métropole Communauté Urbaine	59	Ville de Sousse	TUNISIE	Formation, échanges, soutien à la création d'une déchèterie
6- Grand Lyon	69	Ville de Ouagadougou	BURKINA FASO	Création d'un centre de formation, gestion d'un centre d'enfouissement de déchets, divers échanges sur le recyclage
7- Conseil général d'Ille et Vilaine	35	Région Alaotra Mangoro	MADAGASCAR	Tri - compostage des déchets ménagers
8- Association GEVALOR		Mahajanga	MADAGASCAR	Tri - compostage des déchets ménagers

2. Dans l'énergie

Collectivité française	Département français	Collectivité étrangère	Pays	Thème de coopération
9- Saint Germain au Mont d'Or	69	Agglomération de Baham	CAMEROUN	Electrification, sensibilisation, mise en place d'une structure intercommunale
10- SICOVAL (CA du Sud est Toulousain)	31	Communauté rurale de Gandon	SENEGAL	Electrification solaire d'écoles et de cases de santé, formation d'apprentis du centre de formation de Saint Louis
11- Electriciens Sans Frontières - financement SICECO (21), SIEEEN (58), SYDESL (71)		Province de Salta	ARGENTINE	Electrification solaire d'écoles et de postes sanitaires
12- Région Alsace		Région de Basse Silésie	POLOGNE	Sensibilisation, échanges relatifs à l'énergie des bâtiments
13- Région Picardie		Département des Collines	BENIN	Création d'entreprises villageoises d'électricité
14- Région Guadeloupe		Gouvernement de la Dominique	REPUBLIQUE DOMINICAINE	Travail sur un projet de production d'électricité à partir de géothermie
15- Région Ile de France		Réflexions sur la compensation carbone		

Localisation des collectivités étrangères partenaires des coopérations décentralisées détaillées en exemples



Les numéros en rouge sur la carte correspondent aux numéros attribués aux exemples de coopérations décentralisées.

Exemples de coopérations décentralisées incluant des projets de gestion des déchets

1- Suresnes / Le Cap Haïtien : Formation à la conduite de projet : collecte et traitement des déchets

Ville de Suresnes, Hauts-de-Seine (92) – 46 053 habitants (2012)

Contacts :

Jean-Louis TESTUD, Adjoint au Maire en charge des relations internationales,
01 42 04 96 70

Philippe FRANCOIS, Directeur Général des Services de la mairie de Suresnes,
01 41 18 15 59

Valérie GAUDE DA SILVA, service Actions Internationales,
01 42 04 96 77, vgaude@ville-suresnes.fr
<http://www.suresnes.fr/>

Ville du Cap Haïtien, Haïti – 700 000 habitants (2010)

Contact : **Wilbrode BEON**, Maire du Cap Haïtien

Contexte

Relations entre les deux collectivités

La ville de Suresnes conjugue développement et solidarité au quotidien pour renforcer le lien social et la cohésion sur son territoire. En 1998, un accord de coopération a été signé entre les villes de Suresnes et du Cap Haïtien. Ce partenariat a pour but de permettre le renforcement des capacités de la mairie du Cap Haïtien de manière durable en l'aidant à structurer ses missions, tout en respectant le contexte local et national.

Lancement de la coopération dans les déchets

La coopération s'inscrit dans le cadre plus large d'un accompagnement technique et institutionnel de la municipalité du Cap Haïtien par la ville de Suresnes pour :

- créer les conditions d'une bonne gouvernance locale,
- appuyer la décentralisation,
- accompagner la ville dans une démarche de développement social et urbain, incluant la gestion des déchets.

L'objectif final étant l'élaboration d'un plan de développement communal, initié en 2008, qui a pour but de réaliser un document fondateur pour permettre aux élus locaux de présenter les axes prioritaires retenus afin que tous les partenaires (coopérations internationales, ONG, ...) inscrivent leurs actions en cohérence avec la stratégie de développement décidée par l'autorité locale.

Collectivité étrangère

Situation géographique :

Caraïbes – île d'Haïti – département du Nord - Cap Haïtien (2^{ème} ville du pays)

Particularités :

République, classée dans les derniers pays selon l'Indice de Développement Humain

Le séisme de 2010 a détruit la quasi-totalité de sa capitale.

La ville du Cap Haïtien doit faire face à une augmentation constante de la population, un urbanisme non maîtrisé et des problèmes d'insalubrité.



Projets dans les déchets

Description des projets menés

En 2003, en collaboration avec la communauté urbaine de Strasbourg via l'IRCOD (Institut Régional de Coopération Développement en Alsace) et le Conseil Général de Savoie via l'association Pays de Savoie Solidaires, qui menaient déjà une coopération respectivement avec les villes de Jacmel et Dessalines, la ville de Suresnes a initié un programme de formation à la conduite de projets à l'attention des élus, des techniciens et des partenaires de la société civile des trois villes haïtiennes. Les collectivités haïtiennes ont retenu pour cette formation le thème de la collecte et du traitement des ordures ménagères.

A la suite de ce projet, au vue du désastre écologique et sanitaire que posait la problématique des déchets au Cap Haïtien, la mairie du Cap Haïtien a sollicité la ville de Suresnes pour poursuivre la coopération sur la gestion des déchets. La ville de Suresnes a alors financé, avec l'appui du Ministère français des Affaires Etrangères et Européennes, une étude de pré-faisabilité pour l'amélioration de la collecte et du traitement des déchets qui a été présentée aux bailleurs de fonds internationaux, tels que l'Agence française de Développement, la Banque Mondiale,...

Parallèlement, la ville de Suresnes a conduit auprès de la mairie du Cap Haïtien un diagnostic institutionnel des capacités humaines, techniques et financières en partenariat avec une université capoise permettant de définir le contenu du renforcement institutionnel que la ville de Suresnes pourrait apporter aux services de la Mairie du Cap Haïtien afin que cette dernière soit en mesure de gérer les services à la population, et en particulier la gestion des déchets.

Au terme du travail engagé entre Suresnes et le Cap Haïtien sur ce thème, l'Agence Française de Développement a accepté de financer un programme pluri-annuel (2011-2015) visant à améliorer la gestion des déchets solides urbains et l'a étendu à la sauvegarde du patrimoine bâti et à l'appui institutionnel de la mairie. Les différents sujets s'articulent en un projet de développement local.

Les objectifs du volet d'amélioration de la collecte des déchets consistent à :

- organiser un circuit de collecte et de pré-collecte,
- nettoyer les sites encombrés
- créer un centre d'enfouissement technique,
- sensibiliser la population à la collecte des déchets

La ville de Suresnes apporte son appui au Cap Haïtien en lui transmettant des outils méthodologiques pour qu'elle soit capable de gérer elle-même ses nouvelles prérogatives sur le long terme. Les axes retenus dans l'appui institutionnel porte sur

- le renforcement de l'administration générale
- le Renforcement de la Direction de la Planification
- le renforcement de la fiscalité et des capacités financières

Difficultés rencontrées et solutions apportées

- La multitude d'acteurs en Haïti, et notamment d'ONG qui ne font pas connaître leur projet auprès des autorités locales rend difficile l'identification des parties prenantes lors du montage du projet.
- La problématique du foncier en Haïti (absence de cadastre, doutes sur les titres de propriété,) est un obstacle à l'avancement de certains projets.

- La formation de cadres à la conduite des projets au sein des mairies est pénalisée par l'instabilité de l'emploi et la faiblesse des salaires des agents en mairie, ces cadres sont une fois formés recrutés par certaines ONG qui les rémunèrent à un salaire beaucoup plus élevé. Ainsi, il manque des cadres en mairie qui soient formés et plus généralement des moyens humains mobilisables.
- L'absence d'un schéma directeur pour l'organisation nationale du traitement des déchets pose la difficulté d'identifier la répartition des compétences entre les institutions. A cela s'ajoute la complexité des différents niveaux d'instances communales. Un cadre légal d'intercommunalité pour des équipements pourrait permettre la mutualisation de ces équipements.
- La faiblesse du recouvrement fiscal cause un manque de capacité financière de la collectivité.

Résultats obtenus

Les élus, techniciens et partenaires des villes haïtiennes ont été formés à la conduite de projets dans la gestion des déchets.

Évaluation de la coopération

Il n'y a pas encore eu d'évaluation.

Partenariats, financements

Autres partenaires et leurs contributions

IRCOD (www.ircod.org) et Pays de Savoie Solidaires (www.paysdesavoiesolidaires.org) pour la formation des élus et techniciens.

Institutions contactées pour les projets menés

MAEE, AFD

Financements

De 2006 à 2010, la ville de Suresnes a consacré plus de 90 000 euros à la coopération décentralisée, accompagnés par un co-financement du Ministère des Affaires Etrangères et Européennes de 15 000 euros.

Ces fonds ont permis de financer les études de pré-faisabilité pour la création d'un circuit intégré de collecte des déchets, les missions techniques des agents suresnois en Haïti et les assistants techniques auprès de la mairie du Cap Haïtien. Une étude faisabilité (75 000 €) a été financée par l'AFD, portant sur le Cap Haïtien et sur Gonaïves.

Actuellement, le programme intégré, financé par l'AFD prévoit 3 millions d'euros entre 2011 et 2015 pour le financement des trois volets (valorisation du patrimoine, renforcement des capacités et traitement des déchets).

Observations de la collectivité française

- par rapport à l'établissement de relations avec ce pays / avec cette collectivité étrangère :

Il est préférable d'accorder la priorité au renforcement institutionnel auprès des cadres et des élus dans les collectivités avant tout projet opérationnel.

On constate la nécessité en Haïti que soit effective la décentralisation/ déconcentration, mais l'appareil administratif de l'Etat est lui-même confronté à un manque de moyens, malgré les volontés politiques affichées. Les initiatives pour une décentralisation effective sont stoppées, seule la DINEPA (Direction Nationale de l'eau potable et de l'assainissement) est un bon exemple de mise en œuvre d'une structure opérationnelle.

- par rapport à la réalisation de projets dans les déchets :

La problématique des déchets renvoie en général à un problème plus complexe lié à la capacité de la collectivité à gérer un service à la population de manière pérenne et rend nécessaire de mener une étude sur l'ensemble de la filière afin d'en estimer le coût global, impliquant de travailler en parallèle sur le renforcement des capacités financières et donc de la fiscalité auprès de la collectivité partenaire.



*Situation actuelle au Cap Haïtien :
décharges de déchets –
source : ville de Suresnes*



2- Les Ulis / Sédhiou : collecte des déchets et aménagement de la décharge

Ville des Ulis, Essone (91) - 24 851 habitants (2010)

Contact : **Monique TROALEN**, Maire adjointe aux Relations Internationales,
01 72 86 50 65

Ville de Sédhiou, Sénégal - 20 141 habitants (2010)

Contexte

Relations entre les deux collectivités

Un accord de coopération existe entre les deux villes depuis 1998. Malgré les changements d'élus en France et au Sénégal, les personnes qui s'occupent de la coopération se rencontrent au minimum deux fois par an.

Lancement de la coopération dans les déchets

En 2000, le Conseil Général de l'Essonne a versé une subvention de 3000 euros au comité de jumelage puis en 2003 ce sont 7000 euros qui ont été versés au comité de jumelage par le SIOM (syndicat intercommunal de gestion des ordures ménagères) de la Vallée de Chevreuse. Grâce à ces financements, des ânes ont été achetés pour pouvoir collecter les déchets ménagers avec des remorques.

La ville de Sédhiou a ensuite demandé en 2008 à la ville des Ulis de l'aide pour la gestion de ses déchets qui étaient mis en décharge non contrôlée (au dépôt de Bakoum

La ville des Ulis a ensuite demandé au SIOM de la Vallée de Chevreuse d'envoyer un ingénieur en mission sur place afin d'établir un diagnostic. Celui-ci a révélé des dysfonctionnements de collecte et de traitement et a lancé la réflexion sur plusieurs projets nécessaires de gestion des déchets.

Collectivité étrangère

Situation géographique :

Sénégal – région Casamance
Sédhiou

Particularités :

République démocratique - pays stable



Dépôt de vêtements dans la ville de Sédhiou - source : mairie des Ulis

Projets dans les déchets

Description des projets menés

Avant 2008, un GIE (groupement d'intérêt économique) a été constitué pour gérer la collecte et la mise en décharge des déchets (dépôt de Bakoum).

- Octobre 2008 : des tenues ont été offertes par les Ulis aux agents de collecte de Sédhiou.

- Fin avril 2009 : une ingénieure du SIOM a été envoyée sur place afin d'établir un diagnostic sur la collecte et le traitement des déchets.

Les principales conclusions du diagnostic ont été :

1- Le GIE Senaya chargé de la collecte des ordures ménagères n'a pas de tenue ni d'équipements adéquats.

2- La décharge est trop éparpillée (envol de déchets), non étanche (pollution de la nappe phréatique).

3- Les déchets médicaux du centre de santé sont collectés et incinérés, mais avec un temps trop long entre deux collectes, il subsiste des risques de contagion.

Suite à ces conclusions, plusieurs projets sont en cours ou vont être engagés :

- Depuis début mai 2011 : une volontaire du progrès a été missionnée sur place pour deux ans afin de suivre le développement des projets et de sensibiliser les habitants à la gestion des déchets. La sensibilisation s'avère plus facile quand l'interlocuteur des habitants est une femme, la relation de confiance est plus facile à établir, puisqu'en général ce sont les femmes qui gèrent les déchets du foyer.

- Un tracteur va être acheté pour remplacer les ânes tirant les remorques utilisées pour la collecte des déchets.

- Des points de collecte en apport volontaire seront installés dans les quartiers pour que la population y dépose les ordures (installations en briques), avec une collecte deux fois par semaine.

- En parallèle, il faudra aménager le dépôt de Bakoum pour respecter les normes (préconisées par l'ingénieur du SIOM) : cinq personnes volontaires des Ulis parmi le personnel communal vont partir pendant leurs congés afin de réaménager la décharge. Celle-ci va être étanchéifiée et trois alvéoles seront aménagées et sera divisée en trois parties, une partie pour les OM, une pour les ferrailles et une partie pour les déchets dangereux. La valorisation des ferrailles pourra être envisagée par la suite.

Difficultés rencontrées et solutions apportées

- L'administration : Les Ulis et le comité de jumelage avaient dégagé 14 500 euros pour l'achat d'un tracteur et d'une remorque pour la collecte des OM, l'achat n'a pas été réalisé immédiatement. En effet, la collectivité qui lance un appel d'offres pour du matériel doit attendre de recevoir au minimum trois devis pour choisir un prestataire. Cette particularité a bloqué l'achat du tracteur car ils n'ont reçu que deux devis. Lors de la venue à Sédhiou d'une délégation des Ulis, il a été demandé au Préfet d'alléger la procédure afin de pouvoir continuer le projet. Le Préfet a accepté de modifier la procédure.

Suite à la dernière mission de la ville des Ulis à Sédhiou, l'achat du tracteur a été confirmé, il arrivera fin janvier 2012 au port de Dakar et sera acheminé sur Sédhiou.

- Le temps : toutes les démarches prennent du temps, les élus sénégalais ayant parfois des missions dans différentes villes et les moyens notamment informatiques n'étant pas suffisants (un ordinateur pour deux personnes à la ville de Sédhiou). Il est préférable d'être sur place pour appréhender les problématiques.

- Le climat : il est difficile de travailler pendant la saison chaude, qui est suivie d'une saison des pluies.

Évaluation de la coopération

La personne volontaire sur place va pouvoir suivre en continu et évaluer l'avancement des projets. Un rapport d'avancement est rédigé tous les deux mois.

Suite prévue, pérennité des projets

Les différents partenaires vont réfléchir à la suite à donner aux projets en cours, afin d'assurer la pérennisation de la gestion des déchets, notamment en formant les personnes qui les collectent.

Il est envisagé, si les financements sont trouvés, de faire réaliser une étude diagnostic par un ingénieur sur la containérisation des ordures ménagères et sur l'endroit approprié pour construire un centre de stockage (étude de sol).

Partenariats, financements

Financements

88 000 euros sont prévus au total sur trois ans (2010 à 2013) pour financer les projets concernant les déchets. Ils sont répartis en :

- MAEE : 28 000 €
- Conseil Général de l'Essonne : 15 000 €
- SIOM : 2 x 7000 € + mise à disposition d'un ingénieur
- ville de Sédhiou : 7000 €
- ville des Ulis : 24 000 € + engagement d'une volontaire du progrès pour 2 ans

Pour la suite du projet, les financements ne sont pas suffisants, donc la volontaire du progrès va rechercher des nouveaux bailleurs de fonds.

Institutions contactées pour les projets menés

Le Ministère des Affaires Etrangères et Européennes a été contacté. Des contacts sont également en train d'être pris avec la DIRCOD (Direction de la Coopération Décentralisée) du Sénégal et l'île de Goré au Sénégal (qui travaille sur des projets dans les déchets), ainsi qu'avec l'ONG GRDR (Groupe de Recherche et de Réalisations pour le Développement Rural).

Autres partenaires et leurs contributions

Le SIOM de la Vallée de Chevreuse : envoi en mission d'un ingénieur pour réaliser un diagnostic sur place de la gestion des déchets (collecte et mise en décharge).

Connaissance de coopérations menées par d'autres collectivités avec la même collectivité étrangère

Une collectivité italienne a une relation de coopération en sommeil avec Sédhiou, dans un autre domaine, qui va être relancée.

Observations de la collectivité française

- par rapport à l'établissement de relations avec ce pays / avec cette collectivité étrangère :
Il faut vraiment se rendre sur place et rencontrer les gens pour que les relations soient concrètes et durables.

Il est nécessaire de rester patient vis-à-vis des procédures administratives qui sont longues.
Le fait d'avoir des ressortissants de la ville étrangère dans la collectivité française est un atout pour les relations entre collectivités.



Gestion actuelle des déchets : dépôts dans la ville de Sédhiou et brûlage à l'air libre – source : mairie des Ulis



Rencontre entre les membres de la coopération des Ulis et de Sédhiou – source : mairie des Ulis

3- Lille Métropole Communauté Urbaine / agglomération de Cotonou : création d'une intercommunalité

Lille Métropole Communauté Urbaine (59) – 1 106 885 habitants (2007)

Contact : Frédéric PARISOT

fparisot@lillemetropole.fr

Agglomération de Cotonou, Bénin – 761 137 habitants à Cotonou (2006)

Contexte

Relations entre les deux collectivités

L'AFD a exceptionnellement initié un programme PAACO (PAACO : programme d'appui à l'agglomération de Cotonou) en 2005 en invitant des collectivités à y prendre part. Ce programme n'avait pas de composante sur les déchets solides.

Un accord de coopération a été signé entre l'agglomération de Cotonou et Lille Métropole Communauté Urbaine en 2006 dans le cadre de ce programme piloté par l'AFD.

La coopération de Lille Métropole a été arrêtée en 2007 puis actualisée en 2011.

Il s'agit pour Lille Métropole d'accompagner la démarche de création d'une intercommunalité dans l'agglomération de Cotonou sur les thématiques des transports et de la mobilité, ainsi que sur les déchets.

Lancement de la coopération dans les déchets

Lille Métropole a en fait créé la coopération décentralisée sur l'appui à la création de l'intercommunalité avec l'AFD puis a développé de façon autonome une coopération dans le domaine des déchets solides, sans financement de l'AFD sur cette composante.

En 2007, une délégation de Lille Métropole s'est rendue à Cotonou pour lancer une série d'échanges techniques et institutionnels.

Afin de prolonger les échanges d'expériences une délégation béninoise s'est rendue à Lille Métropole fin juin 2011 : échanges en salle et visites (aspects stratégiques de la gestion des déchets, financiers, organisationnels, techniques, valorisation et retombées économiques, production de gaz...).

Collectivité étrangère

Situation géographique :

Bénin – Cotonou (capitale économique) et son agglomération (villes de Sémé Podji, Abomey Calavi)

Particularités :

Pays démocratique, stable
Loi de décentralisation en 2009
Pas d'intercommunalité à ce jour
Forte croissance de population à Cotonou



Projets dans les déchets

Description des projets menés

Les objectifs du programme général d'appui à l'agglomération de Cotonou (PAACO) financé par l'AFD sont :

- d'améliorer le fonctionnement de l'agglomération par la création d'infrastructures et d'équipements
- d'appuyer les trois communes de l'agglomération dans la maîtrise de leur développement, en renforçant leurs capacités et en soutenant la mise en œuvre d'une dynamique intercommunale.

Le programme inclut une assistance technique et le financement d'appuis aux services municipaux, la réalisation d'un ouvrage de drainage et de voiries structurantes, la réalisation d'équipements publics dans des quartiers défavorisés, un projet de lutte contre la pollution atmosphérique.

Concernant la coopération de Lille Métropole Communauté Urbaine, des échanges d'expériences ont eu lieu en 2007 et en juin 2011 avec l'agglomération de Cotonou sur les problématiques de mise en place d'une intercommunalité (aspects juridiques, financiers, organisationnels, ...). Une mission supplémentaire sur place est à prévoir d'ici juin 2012. Lille Métropole apporte son appui à la stratégie de gestion des déchets et à la stratégie de mobilité et de transport de l'agglomération de Cotonou.

Dans un second temps, ces réflexions pourraient donner lieu à des actions plus opérationnelles.

Difficultés rencontrées et solutions apportées

Depuis 2007 (mission à Cotonou) le projet s'était arrêté suite à une redéfinition de la stratégie de Lille Métropole en matière de relations internationales avec remise à plat des projets. Les services ont été restructurés en interne ce qui a mis en attente le projet avec l'agglomération de Cotonou.

Lille Métropole a actualisé l'accord avec l'AFD (délibération en janvier 2011) pour réactiver le projet.

Résultats obtenus

Des échanges d'expériences ont eu lieu, permettant la formation des services publics de Cotonou. Ces échanges viennent alimenter les réflexions stratégiques des partenaires béninois et d'un bureau d'étude qui les accompagne.

L'objectif final est la création effective de l'intercommunalité.

Par ailleurs, les résultats attendus pour le programme PAACO global dont la mise en place et le développement de registres fonciers urbains, la formation du personnel et l'équipement des services municipaux, la maîtrise de la gestion administrative par les services municipaux, l'amélioration des conditions de circulation.

Évaluation de la coopération

L'AFD a effectué une évaluation de la coopération.

Suite prévue, pérennité des projets

Le programme PAACO s'achève en juin 2012. Il est envisagé de prolonger le partenariat avec l'agglomération de Cotonou (à valider ultérieurement).

Partenariats, financements

Financements

- AFD : 11 millions d'euros (ensemble du PAACO) 2006 à juin 2012 sous forme d'une subvention à la République du Bénin, pour le pavage, l'assainissement de la voirie, la construction d'un drainage.
- Etat du Bénin : 800 000 euros pour l'ensemble du PAACO
- Villes de l'agglomération de Cotonou : 350 000 euros
- FFEM : 1 million d'euros

Autres partenaires et leurs contributions

- Agence Française de Développement est financeur de l'ensemble du programme PAACO, non exclusivement pour les déchets. Le programme PAACO concerne en effet d'autres thématiques, infrastructures notamment, sur lesquelles Lille Métropole n'intervient pas.
- Prestataires habituels de Lille Métropole (la société ESTERRA, la société d'économie mixte Triselec, le Centre de Valorisation Organique) : expertise et conseil

Connaissance de coopérations menées par d'autres collectivités françaises avec la même collectivité étrangère :

La ville de Créteil a une coopération avec Cotonou sur l'administration communale.

Observations de la collectivité française

- **par rapport à l'établissement de relations avec ce pays / avec cette collectivité étrangère :**
Au-delà du PAACO, Lille Métropole envisage de pérenniser les liens avec l'agglomération de Cotonou.
Le Bénin est un pays relativement exemplaire en matière de démocratie.
- **par rapport à la réalisation de projets dans les déchets :**
Concernant les déchets, il serait intéressant de regarder dans quelle mesure le développement d'une filière de recyclage et de valorisation (exemple : compostage, production de biogaz, ...) pourrait être soutenu.

4- Paris / Wilaya d'Alger : appui à l'amélioration de la collecte des ordures ménagères

Ville de Paris (75) – 2,2 millions d'habitants (2008)

Contacts :

Pierre SCHAPIRA, adjoint au Maire chargé des Relations internationales, de la Francophonie et des Affaires européennes

Bernard PIGNEROL, conseiller international du Maire et Délégué général aux Relations internationales

Axelle BAGOT, chargée de mission Méditerranée, Moyen-Orient

axelle.bagot@paris.fr // 01 42 76 59 19

Mathilde CHABOCHE, chargée de mission coopération décentralisée

mathilde.chaboche@paris.fr // 01 42 76 56 87

Wilaya d'Alger, Algérie – environ 3 millions d'habitants

Contact : **Abdelouahab CHORFI**, conseiller du Wali d'Alger, chorfiabdel@yahoo.fr

Contexte

Relations entre les deux collectivités

Suite à la visite du Maire de Paris à Alger en décembre 2001 et à la visite du Wali d'Alger à Paris en janvier 2003, un accord de coopération et d'amitié a été signé entre la Ville de Paris et la Wilaya d'Alger (équivalent d'un département) en 2003.

En 2003 et 2004, des missions techniques croisées ont eu lieu à Paris et Alger avec la réalisation d'un projet sur l'urbanisme : en partenariat avec l'Atelier Parisien d'Urbanisme (APUR), la Ville de Paris a accompagné la création de l'agence d'urbanisme d'Alger URBANIS, avec un appui technique pour la révision du Plan Local d'Urbanisme et la conception de plans d'aménagement d'un site pilote.

De nouveaux axes de travail ont été ajoutés à la coopération : propreté et tramway en 2004 (la compétence 'transport' a ensuite été transférée au niveau ministériel) puis réhabilitation du Jardin d'Essai en 2005.

La Ville de Paris a témoigné par cet accord de son souhait de multiplier les échanges d'expériences avec les métropoles de l'espace euro-méditerranéen et de répondre aux demandes de ses homologues algérois dans le domaine de la gestion urbaine. Il s'agit aujourd'hui de renforcer les liens entre les deux capitales en impliquant la société civile parisienne et algéroise.

Lancement de la coopération dans les déchets

En 2005, la Ville de Paris a appuyé, sur le modèle de l'Ecole de la Propreté de Paris, la création de l'Ecole de la Propreté d'Alger. Cet institut de formation professionnelle accueille les agents de l'établissement public NET COM chargé d'assurer la collecte des ordures ménagères à Alger.

En 2007, l'obtention d'un co-financement triennal du Ministère des Affaires Etrangères et Européennes (MAEE) a permis d'approfondir la coopération à travers un partenariat tripartite Ville de Paris - Conseil général des Bouches-du-Rhône (CG13)- Wilaya d'Alger.

Dans le cadre de ce partenariat, la Ville de Paris a poursuivi son appui à la structuration de l'EPIC NET COM créé par la Wilaya d'Alger pour la gestion des déchets ménagers notamment via l'Ecole de la Propreté d'Alger qui dépend de cet EPIC. L'action parisienne a été complétée par l'action du Conseil général des Bouches-du-Rhône qui porte sur la mise en place d'un Schéma directeur de la gestion des déchets ménagers à l'échelle de la Wilaya. La mission finale de ce projet a été réalisée du 20 au 22 novembre 2011.

Collectivité étrangère

Situation géographique :

Afrique du Nord - Algérie - Wilaya d'Alger



*Collecte des déchets de la citadelle d'Alger
Copyright Mairie de Paris 2009*



Projet d'appui à l'amélioration de la collecte des ordures ménagères

Description des projets menés

En 2005, la Ville de Paris a accompagné la Wilaya d'Alger dans la création d'une Ecole de la Propreté. L'objectif de l'école est de former les agents de la Wilaya chargés des tâches de collecte et d'élimination des déchets et de la propreté urbaine.

Outre la formation même des agents, l'élaboration des modules de formation, la conception du cahier des charges des locaux et des outils, la Ville de Paris a également créé des dispositifs permettant d'initier les personnels d'encadrement au management des équipes.

Concrétisé par une dizaine de missions à Alger, à Paris et à Marseille, le projet tripartite lancé en 2007 était structuré en deux volets, pris en charge par la Ville de Paris et le Conseil Général des Bouches-du-Rhône en fonction de leurs périmètres de compétences :

- appui à la mise en place, à l'évaluation et au suivi d'un Schéma directeur de la gestion des déchets avec une assistance à maîtrise d'ouvrage du CG13 ;
- renforcement des compétences de l'établissement public NET COM, chargé de la collecte, en particulier sur trois thèmes : formation des agents, communication grand public et tri sélectif, avec l'appui de la Ville de Paris.

La Ville de Paris a travaillé sur deux composantes : l'accompagnement de l'Ecole de la Propreté d'Alger, créée en 2005, et une assistance technique pour la communication et la mise en place d'une collecte sélective des déchets (formation à la gestion et à la maintenance du matériel de collecte).

Difficultés rencontrées et solutions apportées

Quelques difficultés administratives et organisationnelles ont ralenti le rythme du projet.

Les interactions entre les deux volets du projet (celui pris en charge par le CG13 et celui pris en charge par Paris) auraient mérité d'être plus fortes.

Résultats obtenus

- Une Ecole de la Propreté d'Alger qui fonctionne très bien : après quatre années d'existence, elle forme plusieurs centaines d'agents (de différents niveaux) par année, développe de nouveaux modules et s'intéresse à de nouveaux métiers. C'est une institution viable qui évolue positivement.
- Un département communication renforcé : la Ville de Paris a réalisé l'accompagnement des responsables du département, la formation de formateurs et d'animateurs chargés de la communication/sensibilisation des habitants.
- Une chaîne de maintenance mécanique améliorée : après un audit de la chaîne de maintenance mécanique, des dispositions ont été prises pour améliorer la gestion des véhicules et leur entretien.

Évaluation de la coopération

Un séminaire de bilan a été organisé en novembre 2011. Il a permis, sur trois jours, différents temps d'échanges, de restitution des conclusions du projet et de visites techniques. L'ensemble des partenaires du projet étaient réunis : Ambassade de France, Conseil général des Bouches-du-Rhône, Ville de Paris, Wilaya d'Alger (cabinet du Wali, direction de l'environnement et établissement public NET COM).

Le bilan réalisé est positif avec de réelles améliorations sur le plan technique dans la collecte et le traitement des déchets, ainsi qu'en termes de formation des agents de la propreté. L'Ecole de la Propreté d'Alger fonctionne très bien, avec un renouvellement régulier de son programme de formation et l'élargissement de son champ d'intervention aux chefs de secteurs et à des métiers qui n'étaient pas prévus initialement (chauffeurs).

Dans le domaine de la communication, des progrès sont observés avec la création d'un espace d'information et de sensibilisation au sein de NET COM, qui pourra accueillir des groupes scolaires par exemple pour une sensibilisation à la gestion des déchets.

Par contre, moins d'avancées sont observées sur le tri car, pour l'heure, la volonté d'aller vers une collecte sélective ne s'accompagne pas d'un véritable schéma technique sur l'aval de la collecte. Les filières de tri restent à structurer.

Suites prévues

Le Conseil général des Bouches-du-Rhône a soumis un projet au MAEE fin 2011 (appel à projets annuel pour 2012) pour travailler avec Alger sur la gestion des déchets inertes. Environ 1,5 million de tonnes de déchets du bâtiment et des travaux publics sont générés annuellement sur le territoire de la Wilaya d'Alger.

Partenariats, financements

Financements

Le budget total du projet s'élève à 433 099 €, dont 180 000 € financés par le MAEE, 57.561 € apportés par la Wilaya d'Alger et 195 538 € financés par la Ville de Paris et le Conseil Général des Bouches-du-Rhône.

Autres partenaires et leurs contributions

- MAEE : financement,
- Conseil général des Bouches-du-Rhône : appui à la mise en place d'un schéma directeur de la gestion des déchets, assistance à maîtrise d'ouvrage,
- Wilaya d'Alger, EPIC NET COM : création de l'Ecole de la Propreté d'Alger, avec l'aide de Paris

Observations de la collectivité française

- par rapport à l'établissement de relations avec ce pays / avec cette collectivité étrangère : L'Algérie reste un pays assez peu décentralisé, en particulier en ce qui concerne sa capitale qui jouit d'un statut dérogatoire avec une gestion très liée à l'Etat central. Cette situation rend parfois difficilement lisible le contexte institutionnel algérien.



Support de communication réalisé par l'EPIC NET COM – Copyright Mairie de Paris



Collecte dans la commune de Bab el Oued – Copyright Mairie de Paris 2009

5- Lille Métropole Communauté Urbaine / Sousse : création d'une déchèterie

Lille Métropole Communauté Urbaine (LMCU) (59) – 1 106 885 habitants (2007)

Contact : **Richard GAILLARD**

rgaillard@lillemetropole.fr / 03 59 00 18 24

Ville de Sousse, Tunisie – 173 047 habitants (2004)

Contexte

Lille Métropole s'est engagée dans le projet européen GODEM (Gestion Optimisée des Déchets en Méditerranée) depuis 2008. En réponse à un appel à projets, il s'agit d'une initiative de plusieurs collectivités partie du constat qu'il devient urgent de trouver des méthodes durables d'élimination des ordures ménagères, les quantités produites étant importantes et comportant beaucoup de déchets organiques. Dans les pays du Sud, seulement 5% des ordures étaient recyclés en 2007.

Ce projet a donc été conçu afin de contribuer à répondre à cette problématique des déchets dans les pays méditerranéens. Son objectif est de créer un réseau d'échanges d'informations et d'expériences entre autorités locales et autorités régionales en matière de gestion durable et optimisée des déchets, tout en leur donnant un contenu concret.

Le projet est porté par l'IBGE (Institut Bruxellois de la Gestion de l'Environnement), structure intégrée à la Région de Bruxelles Capitale et bénéficie du soutien de la Commission Européenne.

Collectivité étrangère

Situation géographique :

Tunisie – Sousse, ville portuaire de l'Est

Particularités :

Nouvelle stabilité relative mais 'révolution'.
Des troubles liés au « printemps arabe ».



Echanges entre LMCU et Sousse, visite de site.



Projets dans les déchets

Description des projets menés

L'objectif du projet GODEM est mettre en place un réseau d'échanges d'informations et d'expérience sur la gestion durable des déchets entre les autorités locales et régionales européennes et sud-méditerranéennes, et de renforcer les capacités de gestion de projets des partenaires locaux.

Des échanges d'expériences avec l'ensemble des membres du réseau GODEM ont donc été lancés, sur la thématique de la gestion des déchets.

Lille Métropole Communauté Urbaine a participé à la formation des partenaires des villes de Bouira (Algérie) et de Sousse concernant la création et le fonctionnement d'une déchetterie.

Difficultés rencontrées et solutions apportées

Des tensions politiques sont apparues début 2011 (« printemps arabe ») mais elles ont été rapidement surmontées par le prolongement du projet de six mois et le décalage des missions prévues.

Résultats obtenus

Malgré les changements politiques en Tunisie, les travaux de la déchetterie ont débuté et devraient être achevés courant 2012.

Évaluation de la coopération

Evaluation par l'IBGE (Institut bruxellois de la gestion de l'environnement)

Des rapports sont transmis par LMCU à l'IBGE tous les ans.

Suite prévue, pérennité des projets

LMCU va peut-être participer à un nouveau réseau qui remplacerait GODEM à terme (à faire confirmer politiquement).

Partenariats, financements

Financements

12 000 euros de la Commission Européenne

4000 euros de Lille Métropole : temps passé par les agents de LMCU sur le projet GODEM, correspondant à leur salaire + les charges multiplié par le nombre d'heures passées.

Autres partenaires et leurs contributions

Ville de Roubaix : financement + personnel + formation

Ville de Bouira (Algérie) : échange d'expérience

Les autres partenaires du projet sont :

- au nord : Area Metropolitana Barcelona & Medcités (Espagne), l'Association des Cités et Régions pour le Recyclage et la Gestion durable des Ressources (ACR+, Belgique), les régions Piemonte et Marche (Italie), la région de Bruxelles Capitale via l'IBGE,
- au sud : les municipalités de Sousse, Mahdia, Djerbe Houmt Souk (Tnisie), l'Urban Community Al Fayhaa à Tripoli (Liban), la région de Rabat-Salé-Zemmour-Zaer et la ville de Rabat (Maroc).

Institutions contactées pour les projets menés

La Commission Européenne.

Le projet est coordonné par l'IBGE et rassemble des partenaires dans toute l'Europe et la Méditerranée.

Observations de la collectivité française

- par rapport à l'établissement de relations avec ce pays / avec cette collectivité étrangère :

Les pays du Nord peuvent apporter un soutien à la démocratie, à la décentralisation, à la transparence sur la gestion des déchets.

- par rapport à la réalisation de projets dans les déchets :

Il s'agit de maîtriser l'étalement urbain et ses conséquences en termes de déchets.

Qui dit étalement urbain dit nouvelles déchetteries à construire, nouveaux centres de recyclage, nouveaux circuits d'acheminement des déchets qui doivent être créés ou optimisés en prenant en compte le contexte local.



*Photo prise lors d'échanges entre le personnel de Sousse et de Lille Métropole Communauté Urbaine
– source : LMCU*

6- Communauté Urbaine de Lyon / Ouagadougou : formation, stockage des déchets

Communauté Urbaine de Lyon (Grand Lyon) (69) – 1 310 000 habitants (2010)

Contacts :

Philippe Di Loreto - Responsable du pôle coopération décentralisée à la Direction de l'attractivité et des relations internationales

pdiloreto@grandlyon.org

Louis-Edouard Pouget - Chargé de mission coopération à la Direction de la Propreté

lepouget@grandlyon.org

Ouagadougou, Burkina Faso – 1 475 223 habitants (2006)

Adama ZERBO - Directeur des relations internationales

lezerbo@yahoo.fr

Contexte

Relations entre les deux collectivités

Des relations de coopération unissent le Grand Lyon et Ouagadougou depuis 1994, avec des conventions triennales entre les deux collectivités suite à la rencontre entre un élu du Nord et un élu du Sud. Depuis, malgré les changements politiques, les actions de coopération ont été poursuivies par les nouveaux élus.

Lancement de la coopération dans les déchets

La coopération a débuté en 1994 sur le volet déchets (envoi de matériel de collecte). Depuis, cette coopération s'est étendue à d'autres domaines (déchets, eau, Plan d'occupation des sols, agenda 21, éclairage public, police municipale, espaces verts, informatique).

Collectivité étrangère

Situation géographique :

Afrique de l'Ouest – Burkina Faso
– région sahélienne – capitale Ouagadougou

Situation politique du pays :

Président de la République, assemblée
et maires élus au suffrage universel.
Situation stable.



Centre d'enfouissement de Ouagadougou – source : Grand Lyon

Projets dans les déchets

Description des projets menés

- Création du Centre de Formation des Acteurs Locaux (CIFAL Ouagadougou www.cifal-ouaga.org) par la ville de Ouagadougou, l'UNITAR et le Grand Lyon en 2003. Quatre sessions par an sont organisées sur les métiers urbains. Sept sessions sur les déchets ont été organisées depuis la création du centre.
- Accompagnement de la mairie de Ouagadougou pour la mise en exploitation et la gestion d'un centre de stockage de déchets ouvert en 2005.
- Organisation de sessions de formation de chauffeurs et mécaniciens de bennes à ordures ménagères sur place avec participation d'autres villes (Bamako, Porto Novo, ...).
- Participation au pilotage d'un projet financé par l'Union Européenne sur la valorisation des déchets (2009-2010-2011).

Difficultés rencontrées et solutions apportées

Un turn over important est observé dans les équipes au Nord et au Sud d'où une difficulté de continuité dans les actions entreprises.

La solution est d'anticiper : pour chaque projet, identifier au sein de la collectivité du Nord et du Sud un référent permanent chargé d'animer le projet.

Résultats obtenus

Sur les projets cités (CIFAL, centre de stockage de déchets, ...) une certaine stabilité des acteurs et la possibilité d'anticiper les renouvellements des acteurs ont permis d'atteindre les objectifs fixés au départ.

Concernant le CIFAL, le Grand Lyon participe au comité de pilotage depuis 2003, et a contribué à l'établissement des programmes d'animation des sept sessions de formation sur les déchets.

Évaluation de la coopération

Une évaluation de la coopération entre le Grand Lyon et Ouagadougou a été réalisée en 2004 par l'association « Economie et Humanisme »

Une étude de capitalisation sur l'ensemble des coopérations du Grand Lyon a été réalisée en 2011. Elle s'est terminée en septembre 2011 et sera diffusable début 2012.

Suite prévue, pérennité des projets

Le fait d'avoir créé un centre de formation sur place permet de pérenniser les actions entreprises et de favoriser les échanges d'expériences entre les pays du Sud, qui peuvent avoir des problématiques plus proches entre eux qu'avec les pays du Nord.



Centre de recyclage et tri des plastiques par une association à Ouagadougou – source : Grand Lyon

Partenariats, financements

Financements

MAEE : co-financement de 150 000 euros sur 3 ans soit 50 000 €/an.

Grand Lyon :

- Pour l'ensemble des actions du Grand Lyon sur Ouagadougou 60 000 € par an de financement direct et 80 000 € de prestations en nature : missions d'experts, formation, accueil de stagiaire à Lyon, don de matériel, réparation de matériel.
- Fond eau (dispositif loi Oudin) : 600 000 € du fonds de solidarité et de développement durable pour l'eau et 300 000 € de la coopération décentralisée incluant la valorisation de ressources humaines.

Autres partenaires et leurs contributions

- MAEE : financement
- UNITAR (institut des Nations Unies pour la formation et la recherche) : partenaire dans la création d'un centre de formation CIFAL
- AFD (Agence française de développement) : financement de projets à Ouagadougou avec prise en charge d'un expert du Grand Lyon comme conseiller auprès de la mairie de Ouagadougou.

Institutions contactées pour les projets menés

AFD, Union Européenne

Connaissance de coopérations menées par d'autres collectivités françaises avec la même collectivité étrangère

Bordeaux et Grenoble ont une coopération avec Ouagadougou.

Des contacts ont été établis entre le Grand Lyon et Grenoble sur cette coopération.

Observations de la collectivité française

- par rapport à la réalisation de projets dans les déchets :

Afin que la coopération soit durable, il faut associer les acteurs locaux (élus, cadres, agents de terrain) dans toute démarche et accompagner chaque réalisation d'une formation.

Il est recommandé de travailler sur la pérennité des projets et notamment la pérennité économique le plus en amont possible. Le modèle (technique et économique) doit être adapté au contexte local.



Session de formation CIFAL février 2011– source : Grand Lyon

7-Conseil général d'Ille et Vilaine / région de l'Alaotra Mangoro : tri-compostage des déchets

Conseil général d'Ille et Vilaine (35)– 967 588 habitants (2008)

Contact : **Sylvain SEGAL**

sylvain.segal@cg35.fr

Région AlaotraMangoro, Madagascar– 1 112 550 habitants (2008)

Contexte

Relations entre les deux collectivités

Un accord de coopération décentralisée existe entre la région AlaotraMangoro de Madagascar et le département d'Ille et Vilaine depuis 2005.

Lancement de la coopération dans les déchets

Depuis 2007, une coopération du conseil général d'Ille et Vilaine a été mise en place avec la ville de Moramanga puis en 2008 avec la ville d'Ambatondrazaka. Ce sont les deux communes urbaines de la région AlaotraMangoro.

Il s'agit d'une initiative conjointe des deux partenaires dans le cadre du développement de la filière laitière : il a été établi la nécessité de produire du compost pour amender les sols et pour pouvoir cultiver des plantes fourragères.

Collectivité étrangère

Situation géographique :

Madagascar

Région AlaotraMangoro

Villes de Moramanga et Ambatondrazaka

Particularités :

Processus de décentralisation et de déconcentration des services techniques en cours depuis 2003.

Régime en transition depuis début 2009.

Division administrative : Etat – Provinces (6) –

Régions (22) – District (115) – Communes –

Quartiers (appelés Fokontany)



Projets dans les déchets

Description des projets menés

Développement de la filière laitière depuis 2005.

Développement de la filière tourisme depuis 2008

Gestion des déchets en milieu urbain depuis 2007 : la coopération décentralisée travaille sur la gestion des déchets dans les communes urbaines d'Ambatondrazaka et de Moramanga respectivement de 70 000 et 50 000 habitants.

- Les moyens financiers et matériels des deux communes sont très limités. La coopération décentralisée a proposé de financer les investissements de deux centres de traitement des déchets par tri/compostage et enfouissement. Des actions de mobilisation des populations dans les quartiers sont entreprises pour organiser la pré-collecte des déchets au niveau des foyers. Afin d'améliorer la collecte des déchets par la commune à partir des points d'apport volontaire jusqu'au lieu de traitement, une aide exceptionnelle est accordée pendant deux fois 3 mois aux communes (achat de carburant et entretien du matériel)

- La pré-collecte nécessite la mise en place de contributions mensuelles volontaires par foyer permettant de financer des collecteurs de déchets (trois à cinq postes par quartier). La sensibilisation des habitants sera essentielle.

- Les sites de traitement ont été construits à 4,5 km du centre-ville sur des terrains achetés par la commune. La gestion de ces deux sites est confiée à des ONG malgaches. Les déchets sont triés puis mis en andains afin de produire du compost. Les déchets non valorisables sont enfouis dans des alévoles spécifiques ou incinérés.

La gestion des déchets et le compostage ont démarré sur le site de Moramanga en décembre 2011. Pour le site d'Ambatondrazaka, des essais ont été réalisés et le site sera aménagé et mis en service début 2012.

Difficultés rencontrées et solutions apportées

Le pays est en transition politique avec de faibles capacités techniques dans les institutions décentralisées.

Concernant les projets spécifiquement relatifs à la gestion des déchets, on observe :

- un manque d'implication des élus municipaux lié en partie au climat politique instable,
- un manque de moyens financiers et matériels des services techniques municipaux pour assurer la collecte des déchets.

Résultats obtenus

Deux sites de tri - compostage des déchets (un site sur chaque commune) ont été aménagés et leur gestion a été confiée à des ONG malgaches, après avoir signé des conventions de partenariats impliquant les communes et la Région Alaotra Mangoro.

Le conseil général a contribué à l'évaluation des moyens financiers nécessaires à la collecte. Un test de compostage a été réalisé sur la commune d'Ambatondrazaka, suivi d'analyses de la qualité du compost en laboratoire. Des actions de mobilisation des populations et des chefs de Fokontany ont été initiées sur la ville d'Ambatondrazaka en partenariat avec l'ONG Pompiers Solidaires Bretagne afin d'organiser la pré-collecte des déchets dans les quartiers. Une étude sur les enjeux et possibilités de gestion des déchets de la ville de Moramanga a été réalisée par l'ONG GEVALOR. La possibilité de bénéficier de crédit carbone pour financer la filière de gestion des déchets est en cours de réflexion.

Évaluation de la coopération

L'évaluation des projets n'a pas encore été menée du fait du ralentissement des projets suite à la crise politique survenue en 2009.

Suite prévue, pérennité des projets

Le conseil général prévoit d'appuyer ponctuellement les deux communes pour améliorer la collecte des déchets jusqu'au site de traitement. En parallèle, des solutions doivent être recherchées pour organiser et financer la pré-collecte (acquittement d'une redevance par les habitants) mais aussi le reste de la filière par le montage de dossier « crédit carbone ».

Par ailleurs, l'accompagnement de la mise en service des deux sites de tri/compostage sera réalisé, de même que le suivi de la qualité et des débouchés du compost (réalisation d'une analyse et comparaison à la norme française NF U44-051 faute de norme malgache existante)

Le conseil général envisage le montage d'un « dossier carbone » pour pouvoir bénéficier de crédits carbone qui viendront financer le projet.

Partenariats, financements

Financements

En moyenne, l'ensemble des projets de la coopération (filiale laitière, écotourisme et gestion des déchets représente un coût de l'ordre de 160 000 euros / an, financés par le Conseil général d'Ille et Vilaine avec un co-financement du Ministère des Affaires Etrangères et Européennes de l'ordre de 30%.

Concernant la gestion des déchets, la coopération décentralisée a investi au total entre mars 2007 et mai 2011 sur Moramanga, 87,2 millions d'ariary, soit environ 30 000 €, principalement pour l'aménagement du site de traitement. Il est prévu d'investir encore environ le même montant pour la pré-collecte, la collecte et la gestion du site de traitement.

Institutions contactées pour les projets menés

- Région Malgache partenaire (Région Alaotra Mangoro)
- Communes de Moramanga et Ambatondrazaka

Observations de la collectivité française

- par rapport à la réalisation de projets dans les déchets:

Il est nécessaire de s'appuyer sur la volonté politique des élus locaux et de démarrer progressivement les projets, par étape.

Une démonstration de production de compost contribue à persuader les acteurs locaux de l'intérêt du projet.

Réfléchir dès le démarrage au financement de la filière (collecte et traitement) en prévoyant la participation des habitants est également une étape indispensable.

Une fois la collecte amorcée, il faut prévoir la sensibilisation de la population pour permettre une montée en puissance progressive des quantités de déchets collectées puis traitées.

8- Coopération multi partenariale portée par l'association GEVALOR à Mahajanga sur le tri-compostage des déchets avec attribution de crédits carbone

Association GEVALOR (association pour la gestion durable et la valorisation des déchets et des matières premières minérales)

Contact : **Georges MORIZOT**
georges.morizot@gevalor.org

Mahajanga, Madagascar – 250 000 habitants (estimation 2010)

Contact : **Madacompost**
madacompost@moov.mg

Contexte

Suite aux épidémies de peste et de choléra en 2000, dans un contexte économique et social difficile, la situation sanitaire de la ville de Mahajanga a besoin d'être améliorée. L'association Tananamadio est ainsi créée en 2002 pour recycler les déchets ménagers de la ville de Mahajanga,

L'association GEVALOR est créée par la suite en 2004, afin de porter et de dynamiser le projet de valorisation des déchets de Mahajanga.

Une unité de compostage des ordures ménagères résiduelles est mise en place, avec commercialisation du compost pour utilisation en agriculture. Cette installation permet la réduction des gaz à effet de serre et en 2010 le projet obtient la certification carbone selon la norme VCS (voluntary carbon standard) avec le soutien de la fondation Good Planet. La professionnalisation de l'unité de compostage a conduit à évoluer vers la création en 2011 d'une SARL, Madacompost.

Collectivité étrangère

Situation géographique

Madagascar – Nord Ouest de l'île
Mahajanga, ville portuaire

Particularités

Processus de décentralisation et de déconcentration des services techniques en cours depuis 2003.
Régime en transition depuis début 2009.

Division administrative : Etat – Provinces (6) – Régions (22) – District (115) – Communes – Quartiers (appelés Fokontany)



Projets dans les déchets

Description des projets menés

Une décharge a été créée en 2002 par la GTZ, puis GEVALOR a mis en place en 2004 sur le même site une unité de tri-compostage d'une capacité de 4000 tonnes par an de déchets ménagers bruts traités. La capacité de traitement a progressivement été augmentée jusqu'à 12 000 tonnes par an en 2011.

GoodPlanet a commencé à appuyer le projet à partir de 2007. En 2010, ce projet a obtenu une certification carbone qui autorise la vente de crédits carbone, permettant de financer en partie le traitement des déchets.

GEVALOR envisage de développer des plateformes de compostage de déchets dans d'autres pays d'Afrique. L'association accompagne les collectivités du point de vue organisationnel, sur la technique du compostage, sur l'accès à la finance carbone et assure une supervision technico-économique globale du projet.

Difficultés rencontrées et solutions apportées

Les principales difficultés ont été d'ordre institutionnel. L'association locale a connu des difficultés à gérer la montée en puissance de l'unité de compostage, ce qui a conduit à faire évoluer le projet pour en confier la gestion à une SARL. D'autre part, la collecte des déchets est assurée avec difficulté par la Commune de Mahajanga.

Résultats obtenus L'apport de compost produit sur la plateforme aux cultures permet de limiter les engrais chimiques et pesticides, un marché du compost a été développé. Le compostage permet également de diminuer les émissions de gaz à effet de serre (pour une capacité de traitement de 24 000 tonnes par an de déchets, qui devrait être atteinte en 2013, et sur une période de dix ans, le compostage évite 150 000 tonnes d'émissions d'équivalent CO₂).

Ce projet contribue à l'amélioration de l'état sanitaire de la ville et à la création de 120 emplois directs stables, tout en faisant progresser la réflexion sur le respect de l'environnement.

Évaluation de la coopération

L'engagement sur le long terme de tous les partenaires a permis une évolution positive malgré les difficultés rencontrées.

Suite prévue, pérennité des projets

GEVALOR passe progressivement le flambeau à la SARL Madacompost. Celle-ci développe de nouvelles activités de recyclage des déchets plastiques. De plus, elle a plusieurs perspectives de diffusion de l'approche dans d'autres villes de Madagascar.

Partenariats, financements

Financements :

CR du Centre : 23 941 €

CG du Loiret : 15 000 €

AIMF : 95 000 €

Association GEVALOR : 12 326 €

FFEM (Fonds français pour l'environnement mondial) : 50 000 €

Ambassade de France : 122 842 €

Fondation Roi Beaudoin (Passemar) : 15 000 €

Good Planet : financement des crédits carbonés (environ 15 € la tonne) par anticipation, ce qui a permis d'investir, de compléter la couverture du coût opératoire du compostage et de participer au financement de l'amélioration de la collecte des déchets.

Partenaires

CG du Loiret

AIMF (association internationale des maires francophones)

Association GEVALOR (dont l'équipe fondatrice provient essentiellement du BRGM)

ENDA OI, en appui à la pré-collecte à Mahajanga

GTZ (coopération allemande) qui a aménagé la décharge à l'origine

GoodPlanet

IRCOD, actuellement en appui à la collecte à Mahajanga

Fondation Roi Beaudoin (Passemar) sur le recyclage des plastiques

Partenaire technique : ADEME

Partenaires scientifiques : CIRAD (centre de recherche agronomique français pour le développement), IRD (institut de recherche pour le développement), INRA (institut national de recherche agronomique), Laboratoire Radio-isotopes de Tananarive.

Observations de l'association

- par rapport à l'établissement de relations de coopération avec ce pays :

Les troubles politiques de ces dernières années à Madagascar ont ralenti le développement du projet.

- par rapport à la réalisation de projets dans les déchets :

Le développement de ce type de projet est très dépendant de l'efficacité de la collecte des déchets, qui relève de la collectivité locale. Faute de moyens, la collecte est parfois insuffisante. Les recettes issues de la vente de compost et de crédits carbone peuvent cependant contribuer à prendre en charge une partie de ces coûts et faire progresser globalement la gestion des déchets de la ville.



Arrosage d'un tas de déchets pour produire du compost et criblage du compost – source : GEVALOR

Exemples de coopérations décentralisées incluant des projets dans le domaine de l'énergie

9- Saint Germain au Mont d'Or / Baham : électrification et mise en place d'un syndicat intercommunal de gestion de l'énergie

Mairie de Saint-Germain-au-Mont-d'Or (69) – 2 555 habitants (2007)

Contact : **Yan LAROYE**, Maire-adjoint chargé de la coopération décentralisée
mairie@saintgermainaumontdor.org

Mairie de Baham, Département des Hauts-Plateaux, Cameroun – 51 500 habitants (2001)

Contact : **Elias TCHADJI**, Maire
pavillonvert@yahoo.fr

Contexte

Relations entre les deux collectivités

Par l'entremise de l'association française "Communes et Développement en Afrique" (CODEA), basée à Saint-Genis-Laval (Rhône), les Mairies de Baham et de Saint-Germain-au-Mont-D'or ont signé une convention de coopération décentralisée le 21 janvier 2010, concrétisant une démarche de partenariat initiée au début de l'année 2009 (<http://codea-france.org/WordPress/?p=3>). Deux jeunes de l'association saint-germinoise ENPOCO (Ensemble pour Construire) par ailleurs partenaire de la Mairie de Saint-Germain-au-Mont-d'Or avaient préalablement séjourné à Baham d'avril à juillet 2009. Accueillis par le Comité de Concertation du Village Djemgheu (CC Djemgheu) sur le thème de l'eau potable et de l'agriculture familiale, cette mission a permis d'amorcer le processus de partenariat entre Baham et Saint-Germain-au-Mont-d'Or.

Lancement de la coopération dans l'énergie

La coopération sur le thème de l'énergie, et plus spécifiquement de l'électrification rurale, a démarré dès décembre 2009, à l'issue de l'élaboration d'un Plan Directeur d'Electrification Rurale à l'échelle du Département des Hauts-Plateaux, avec l'assistance technique et méthodologique de CODEA.

Sollicitée par la Mairie de Baham, c'est à travers son Maire adjoint en charge de la coopération décentralisée, que la Mairie de Saint-Germain-au-Mont-d'Or a par la suite participé au montage du projet DER (Développement de l'Electrification Rurale) Hauts-Plateaux avec l'assistance technique et méthodologique de l'association CODEA en soutenant les réflexions préliminaires sur la mise en place d'une instance intercommunale pour la maîtrise d'ouvrage du service public de l'électricité.

Saint-Germain-au-Mont-d'Or s'est engagée à contribuer au renforcement des capacités des élus et techniciens communaux des Hauts-Plateaux et dans cette optique a initié des contacts dès décembre 2009 avec le SIGERLy (Syndicat intercommunal de gestion des énergies de la région lyonnaise).

Collectivité étrangère

Situation géographique :

Cameroun - Région de l'Ouest
Département des Hauts-Plateaux - Baham

Particularités :

Régime présidentiel, situation stable



Projets dans l'énergie

Description des projets menés

Sous la coordination de la Mairie de Baham, les quatre communes du Département des Hauts-Plateaux (Baham, Bamendjou, Bangou, Batié), soit environ 144 000 habitants, ont élaboré en 2009, un plan de développement économique et social durable du Département des Hauts Plateaux à l'horizon 2022 incluant un plan local de généralisation de l'accès à l'électricité pour 2022, avec l'appui de l'association CODEA, du bureau d'études camerounais Etudes Engineering Développement (EED) et de l'association camerounaise pour le droit à l'énergie (APADE, www.apade-asso.org).

Ce plan territorial d'électrification rurale comporte deux phases, une première étape 2011-2013 consacrée aux investissements électriques prioritaires et à fort impact économique et social dans les 57 pôles de développement local du Département (dont un important système d'éclairage public), aux mesures d'accompagnement (campagnes de branchements et de promotion des lampes basse consommation, développement et renforcement d'activités économiques utilisant l'énergie électrique, plan de mobilité rurale) ainsi qu'à la mise en place d'un organe intercommunal pour la maîtrise d'ouvrage et une meilleure gouvernance du service public de l'électricité. Un diagnostic a été réalisé antérieurement afin d'identifier les besoins des communes.

Une seconde phase, dite de généralisation de l'accès, s'étalera par la suite sur la période 2014-2022.

La coopération avec Saint-Germain-au-Mont-d'Or concerne la réalisation de la première phase du projet dont les objectifs sont :

- La réalisation à bas coûts des infrastructures électriques prioritaires
- Le développement d'un service étendu et efficace d'éclairage public
- Le renforcement de l'impact économique et social de l'électrification rurale
- L'amélioration de la gouvernance locale du service public de l'électricité

Le partenariat avec la Mairie de Saint-Germain-au-Mont-d'Or concerne spécifiquement la gouvernance locale du service public de l'électricité par un partage de l'expérience des collectivités locales françaises et la formation des collectivités camerounaises.

Difficultés rencontrées et solutions apportées

Aucune difficulté particulière n'a été rencontrée à cette étape. Le projet a démarré récemment : les études de faisabilité ont été commencées, les appels d'offres pour les travaux seront lancés au printemps 2012.

Le SIGERLY étant en cours de dissolution début 2012, les apports techniques seront fait par le Grand Lyon et le futur syndicat gérant l'énergie sur le Rhône.

Résultats attendus

Les résultats attendus sont :

- 1- Electrification de 57 pôles de développement regroupant environ 44 000 habitants en année 1
- 2- Extension du réseau d'éclairage public (au moins 12 lampadaires pour 1000 habitants dans les pôles) et dissémination d'au moins 200 lampadaires solaires
- 3- Raccordement d'au moins 70% des ménages dans les pôles ; maîtrise de l'éclairage domestique ; raccordement de 100% des équipements sanitaires et scolaires, création d'au moins 100 nouvelles activités économiques, et renforcement de 100 activités existantes
- 4- Mise en place d'un organe intercommunal pour la maîtrise d'ouvrage du service public de l'électricité.

Évaluation de la coopération

Une évaluation externe du projet (intermédiaire et finale) est prévue sur les financements européens obtenus par Saint Germain au Mont d'Or dans le cadre du programme Facilité Energie. Les principales sources de vérification de l'atteinte des résultats sont :

- le rapport de l'étude institutionnelle de cadrage de la structure intercommunale
- le rapport des ateliers de formation et d'échanges
- les comptes-rendus des missions d'études
- les premiers rapports d'activités de la structure intercommunale

Suites prévues, pérennité des projets

Afin de garantir la durabilité du projet et d'en élargir l'impact à l'échelle nationale (effet multiplicateur), le projet DER Hauts-Plateaux contribuera à l'amélioration de la gouvernance de proximité du service public de l'électricité à l'intérieur du périmètre de la Concession de l'opérateur AES-Sonel, en donnant un rôle central aux collectivités locales, conformément aux orientations de la décentralisation au Cameroun. Il s'agit d'assurer la mise en place d'un organe intercommunal ayant pour vocation la maîtrise d'ouvrage concertée de ce service public, la maîtrise de l'énergie et la gestion de l'éclairage public, à l'image des syndicats intercommunaux en France.

La perspective du transfert de l'expérience des collectivités locales françaises et en particulier de la région Rhône-Alpes en la matière (Saint-Germain-au-Mont-D'or est en effet membre du SIGERLy, qui a d'ores et déjà marqué son accord pour un transfert de savoir faire) apparaît pertinente sur le fond. En effet, malgré quelques nuances significatives sur différents aspects, notamment en terme de compétences effectivement transférées en matière de maîtrise d'ouvrage, de ressources mises à la disposition des communes pour le développement du service électrique, le contexte français est finalement assez proche de celui du Cameroun dans la gestion de la relation entre l'Autorité concédante et un concessionnaire, dès lors que l'on se situe à l'intérieur du périmètre de la concession de AES-Sonel.

Les missions du syndicat seront :

- la généralisation de l'accès à l'électricité à l'échelle du département au delà de 2013
- la gestion intercommunale de l'éclairage public
- la maîtrise des consommations d'électricité
- le contrôle qualité de l'énergie distribuée par AES-Sonel
- la promotion des usages productifs et sociaux de l'électricité.

A la suite de la restitution de cette étude institutionnelle pour la mise en place d'une structure intercommunale pour la gestion du service public de l'électricité dans les Hauts-Plateaux, la Mairie de Saint-Germain-au-Mont-D'or organisera des visites croisées d'élus locaux en France et au Cameroun, en liaison avec le SIGERLy. Il s'agira ainsi de contribuer à la formation des élus et des techniciens communaux camerounais, sur le thème spécifique de la maîtrise d'ouvrage intercommunale du service public de l'électricité.

Partenariats, financements

Financements : pour la période 2011 - 2013

- Commune de Saint-Germain-au-Mont-D'or : 63 000 €
- Communes du Département des Hauts-Plateaux : 609 796 €
- Commission Européenne (programme Facilité Energie) : 2 475 475 €
- Contribution en espèce des bénéficiaires (accès payant à l'électricité) : 198 321 € estimés
- Coût total du projet : 3 346 592 €

Autres partenaires et leurs contributions

- Les trois autres Communes des Hauts-Plateaux (Bamendjou, Bangou et Batié) : cofinancement
- Le Syndicat intercommunal de gestion des énergies de la région lyonnaise, SIGERLY, www.sigerly.fr : formation
- L'association Communes & Développement en Afrique, CODEA www.codea-France.org : assistance technique
- EED Sarl, bureau d'études camerounais www.eedsarl.com : maîtrise d'œuvre
- La Commission Européenne (programme Facilité Energie) : cofinancement
- Le Fonds d'Equipement et d'Intervention intercommunale, FEICOM, www.feicom.net : cofinancement

Institutions contactées pour les projets menés

En France :

- Le SYGERLY

Au Cameroun :

- Le FEICOM (Contact : Mme Suzanne NGANE, Directrice de la coopération)
- Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (Contact : Mme Caroline MEBANDE, Conseiller technique n°2)
- Ministère de l'Energie et de l'Eau (Contact : M. Jean-Pierre GHONNANG, Directeur de l'électricité)
- Agence de Régulation du Secteur de l'Electricité (Contact : M. Honoré DEMENOU, Directeur Général Adjoint)

Observations de la collectivité française

- par rapport à l'établissement de relations avec ce pays / avec cette collectivité étrangère :

En plus d'un impact potentiel considérable sur le développement local, sur les plans économique et social, les projets d'électrification rurale présentent une excellente opportunité pour engager des échanges structurants avec les communes d'Afrique sur le thème de l'intercommunalité, facteur essentiel du développement de l'accès territorial à l'électricité en France depuis 1906.

- par rapport à la réalisation de projets dans l'énergie :

La réalisation préalable d'un Plan directeur d'électrification rurale à une échelle territoriale conséquente pour optimiser les systèmes électriques et réaliser des économies d'échelle, est une étape essentielle du processus de coopération décentralisée.

De tels Plans directeurs présentent également l'avantage d'un développement de solutions décentralisées pour un accès généralisé à l'électricité, en valorisant les ressources renouvelables à l'échelle du territoire considéré. La collectivité peut d'ailleurs dans certains cas se positionner en producteur indépendant d'énergie au-delà de son territoire, avec un bilan énergétique positif.

10- Communauté d'agglomération du SICOVAL / Communauté rurale de Gandon : électrification d'écoles et de cases de santé avec formation d'apprentis

Communauté d'agglomération du SICOVAL (communauté d'agglomération du Sud Est toulousain) – 70 000 habitants

Contact : **Benjamin DUMAS**

benjamin.dumas@sicoval.fr / Tel : 05 62 24 28 75

Communauté rurale de Gandon, Sénégal - 35 000 habitants

crgandon@yahoo.fr

Contexte

Relations entre les deux collectivités

Un premier accord triennal de coopération décentralisée a été signé en 2004 entre le SICOVAL et la communauté rurale de Gandon. Les collectivités l'ont renouvelé en 2008 et dernièrement prolongé jusqu'en 2012. Ces accords sont accompagnés de programmes d'actions triennaux.

Il s'agit d'une initiative conjointe des deux collectivités suite à la délibération du SICOVAL de 2002 portant sur la volonté de s'inscrire dans les actions de coopération décentralisée et suite aux rencontres entre élus des deux collectivités locales à partir de 2003.

Lancement de la coopération dans l'énergie

La réflexion a commencé en 2006 et a engendré une première mission d'électrification des écoles et des cases de santé en partenariat avec Electriciens Sans Frontières (ESF) en 2008.

Collectivité étrangère

Situation géographique :

Afrique de l'ouest - Sénégal
région de Saint Louis -
communauté rurale de Gandon.

Particularité :

Décentralisation assez avancée législativement (Contrôle a posteriori de la préfecture, ...)
Interventions dans des zones peu touristiques et éloignées du réseau national d'électricité.
Forte population jeune (54% des habitants ont moins de 18 ans).



Projets dans l'énergie

Description des projets menés

Le projet mis en place par le SICOVAL et la communauté rurale de Gandon est réalisé techniquement par Electriciens sans frontières (ESF). Il comporte deux objectifs : l'électrification des écoles et des centres de santé d'une part, la formation de jeunes apprentis du centre de formation de Saint Louis à la technique photovoltaïque.

2006 : rencontre d'ESF (par l'intermédiaire du SICOVAL) avec la communauté rurale de Gandon, demande de l'étude de l'électrification des écoles et des cases de santé, préparation par ESF du dossier de mission d'identification.

2007 : réalisation d'une mission d'identification qui a permis de décider des bâtiments à électrifier. Une procédure a été engagée, en partenariat avec la délégation Languedoc Roussillon d'Electriciens sans Frontières déjà présente dans le secteur, pour impliquer le centre de formation pour adultes de Saint Louis qui formera des jeunes apprentis aux techniques de l'alimentation électrique en solaire.

2008 : le programme de formation pour les apprentis du centre de formation de Saint Louis est lancé. Les apprentis sont associés à la mission de réalisation avec quatre classes et deux cases de santé électrifiées par panneaux photovoltaïques.

2009 : six classes et trois cases de santé sont électrifiées (panneaux photovoltaïques). Une visite d'ESF sur les sites déjà électrifiés permet de vérifier les installations et de réparer des pannes.

Depuis 2010 : il est prévu encore l'électrification de six classes et de deux cases de santé.

Difficultés rencontrées et solutions apportées

Le manque de personnel et de compétences techniques a rendu les interventions des prestataires sur site difficiles. La communauté rurale de Gandon n'a pas de capacité de suivi de projet suffisamment importante, son implication et sa gestion des installations peuvent être améliorées.

Résultats obtenus

L'électrification de dix classes et de cinq cases de santé permet d'améliorer le travail des instituteurs et des élèves dans les classes, ainsi que l'accueil et les soins dans les cases de santé.

Dans les écoles, la puissance installée est de 160 Wc permettant d'alimenter deux lampes néon, cinq lampes et une prise de courant pour un ordinateur portable.

Dans les cases de santé, elle est de 80 Wc.

Évaluation de la coopération

Une évaluation du programme global 2008 – 2012 est prévue en fin de programme.

Suite prévue, pérennité des projets

Un système de gestion locale des installations a été prévu dès le lancement du programme. Des conventions sont signées entre les sites bénéficiaires et le conseil municipal (mise à disposition et entretien du matériel).

Partenariats, financements

Financements

Le coût total du projet d'électrification est estimé à 97 440 € pour l'électrification de 16 classes et de 7 cases de santé, partagé entre différents partenaires.

Participation du SICOVAL (incluant un cofinancement du MAEE) : 28.000 €

Participation de la communauté rurale de Gandon : 1500 €

ESF : 29 000 €.

Des partenaires privés participent également.

Modalités administratives spécifiques au programme de coopération

La gestion financière des actions est assurée directement par la communauté rurale de Gandon à travers le Trésor Public de St Louis afin de favoriser le renforcement de capacités de la communauté rurale et le fonctionnement des institutions locales. Un volontaire de solidarité internationale est mis à disposition de la collectivité pendant deux ans pour renforcer sa capacité de mise en œuvre des actions. Ce poste est co-financé par le SICOVAL, le MAEE et France Volontaires.

Une convention de partenariat est établie entre la communauté rurale de Gandon et ESF. Le SICOVAL joue un rôle de facilitateur (administratif, logistique, animation, ...) et de soutien financier.

Institutions contactées pour les projets menés

- Partenariat entre le SICOVAL, la communauté rurale de Gandon et l'Agence Régionale de Développement de St Louis pour un appui à la maîtrise d'ouvrage.

- Partenariat entre ESF et le Centre Régional de Formation Professionnelle de St Louis.

Connaissance de coopérations menées par d'autres collectivités françaises avec la même collectivité étrangère

Il existe des programmes intégrant des projets touchant la communauté rurale de Gandon menés par les Conseils régionaux du Nord pas de Calais, de Rhône Alpes et de Midi Pyrénées.



Transport du matériel sur les lieux d'électrification

Photo Serge Perin année 2009

Observations de la collectivité française

- par rapport à la réalisation de projets dans l'énergie :

Le mode de gestion des infrastructures doit être discuté précisément et en amont du lancement du projet avec les collectivités locales lorsqu'elles sont gestionnaires. Une évaluation de leur capacité d'intervention dans ces domaines doit être réalisée le plus finement possible et des échanges avec les structures menant déjà des activités dans le domaine et dans la zone sont à recommander.

...et dans les déchets ...

Le SICOVAL travaille sur la mise en place d'un système de gestion de déchets avec la Commune Urbaine de Labé en Guinée.

Un programme de gestion des déchets est également en cours de lancement avec les communautés rurales de Gandon et de Ndiébène Gandiol au Sénégal.



Photos du panneau de contrôle installé pour l'électrification solaire – source : Electriciens Sans Frontières Midi-Pyrénées

11- Financement d'un projet d'électrification solaire de sites isolés par des syndicats d'énergies bourguignons dans la province de Salta

Association « Electriciens Sans Frontières de Bourgogne »

Contact : **Marie-Pierre SIRUGUE** (Tél : 03.80.44.33.06)

Avec financement de 3 syndicats bourguignons : le SIEEEN (58), le SYDESL (71) et le SICECO (21)

Contacts : SICECO - Pascaline FISCH (pfisch@siceco.fr),

SIEEEN – Patrice COTON (patrice.coton@sieeen.fr)

SYDESL – Catherine MONCET (cmoncet@sydesl.fr)

Enteregulador Salta (équivalent d'un syndicat d'énergie), **Argentine**

Contexte

Suite à la demande d'une communauté locale argentine « La Estrella » en avril 2007, l'association « La Croix du Sud », qui réalise des actions humanitaires depuis 2004 auprès des indiens argentins, a demandé la coopération de l'association « Electriciens Sans Frontières » pour mettre en place un projet d'alimentation électrique par énergies renouvelables au bénéfice d'indiens argentins situés en sites isolés (non raccordés au réseau électrique). Les syndicats d'énergies de la région Bourgogne (dont le SIEEEN, syndicat de la Nièvre, le SYDESL, syndicat de Saône et Loire, et le SICECO, syndicat de la Côte d'Or), maîtres d'ouvrage de production décentralisée d'électricité de sites isolés, sont intervenus en tant que financeurs du projet.

Collectivité étrangère

Situation géographique :

Population indienne d'Argentine
Province de Salta

Particularités :

Démocratie - Situation nationale stable
Le gouvernement qui n'avait pas les moyens d'investir s'est engagé à assurer la maintenance des équipements installés.



Projets dans l'énergie

Description des projets menés

- Janvier 2008 : validation des projets par l'Argentine
- Février 2008 : engagements argentins (entreprises et administrations)
- Mars et avril 2008 : engagements français
- Avril et mai 2008 : commande de matériel
- Juin à août 2008 inclus : préparation du chantier
- Août et septembre 2008 : livraison, réception et évaluation

Deux bénévoles français ont été impliqués dans la préparation du projet puis quatre bénévoles français ont travaillé sur le chantier. Pour la mise en œuvre, deux employés de la compagnie d'électricité argentine ainsi qu'un employé du syndicat local et deux étudiants argentins ont été mobilisés.

Difficultés rencontrées et solutions apportées

Des difficultés techniques de fourniture de matériel (vis, diode, ...) ont été observées.

L'accès au chantier était compliqué avec transport en bus et quatre à six heures de marche avec des mules pour porter le matériel.

Par ailleurs, les bénévoles ont dû travailler dans des conditions d'hygiène pénibles (piques d'insectes difficiles à supporter).

Résultats obtenus

Electrification par production autonome par panneaux photovoltaïques de 12 écoles et 10 postes sanitaires isolés.

Formation de deux étudiants de l'université de Salta sur ces chantiers.

Un reportage a été réalisé par France 3 sur l'électrification réalisée :

<http://bourgogne.france3.fr/evenement/naturbis/page.php?article=3a274aae-b33e-48a7-b697-adf05e23f5c9>

Suite prévue, pérennité des projets

L'entreprise qui a installé des panneaux solaires a un contrat de maintenance avec le syndicat d'électricité de Salta, qui récupère une subvention auprès du gouvernement local pour le compte des Indiens.

Cette expérience a motivé le SICECO pour poursuivre l'opération et déposer une réponse à un appel à projets européen, qui malheureusement n'a pas été retenue.

Partenariats, financements

Financements

Coût total du projet : 117 500 euros

Financeurs (une quinzaine) :

- Organismes publics :

ADEME, Conseil Régional de Bourgogne,

Syndicats d'Énergies de Bourgogne : SIEEEN, SYDESL et SICECO (participation financière de chaque Syndicat d'énergies : 2 500 €)

- Privés : 9 entreprises

- Associatif : Electriciens Sans Frontières

Autres partenaires et leurs contributions

Autorités locales : assistance à maîtrise d'œuvre et mise en place de la logistique lourde

Entreprise d'électricité locale : en charge de la maintenance des équipements

Financeurs : publics, privés, associatifs et mécénats

12- Conseil Régional d'Alsace / région de Basse-Silésie : formation, échanges relatifs à l'énergie dans les bâtiments

Conseil Régional d'Alsace – 1 837 087 habitants (2008)

Contact : Bruno FLOCHON, chef du service Energie et Bâtiment durable
bruno.flochon@region-alsace.eu / Tel : 03 88 15 67 93

Voïvodie de Basse-Silésie, région de Pologne - 2 888 232 habitants (2005)

Contexte

Les deux régions entretiennent des relations bilatérales depuis 1994. Un accord de coopération multithématique (économie, éducation, sport, culture, environnement) a été officialisé en 1999 suite à l'instauration de l'autonomie de la Voïvodie de Basse-Silésie.

- En 2001, la Région Alsace a accordé son aide technique et financière à l'élaboration d'un schéma directeur pour la gestion des déchets ménagers de la Région de la Basse-Silésie et en 2004, la Région Alsace a décidé de poursuivre ce projet et d'accompagner, avec l'ADEME, la Basse-Silésie dans la mise en œuvre de projets de gestion des déchets à l'échelle intercommunale

- De 2007 à 2010, un projet européen (programme EIE, soit Energie Intelligente pour l'Europe) impliquant sept partenaires européens et piloté par la Région Alsace a également été mené avec la Basse-Silésie dans le domaine de la formation à l'énergie (projet ILETE : Initiative for Low Energy Training in Europe).

Afin de renforcer leurs collaborations, les deux régions ont signé un nouvel accord de coopération en 2011 pour la période 2011-2014 concernant spécifiquement le domaine de l'environnement (énergies renouvelables et efficacité énergétique, éco-entreprises, gestion des déchets).

Collectivité étrangère

Situation géographique :

Pologne – région du Sud Ouest :
Basse-Silésie

Particularités :

Démocratie stable



Projets dans l'énergie

Description des projets menés

2007 à 2010 : projet ILETE (initiative pour la formation à la basse consommation d'énergie en Europe).

Les régions partenaires de ce projet sont engagées dans des politiques volontaristes de contrôle de l'énergie, notamment dans le bâtiment, et mettent en place des mesures adaptées. Elles ont constaté un manque de formation dans le domaine de la basse consommation d'énergie dans les bâtiments.

L'objectif de ce projet était de faire prendre conscience à des groupes cibles de l'importance de la maîtrise de l'énergie dans le bâtiment et de mettre en place une plateforme de collaboration, pour arriver à un engagement politique de conversion à la basse consommation dans les bâtiments.

Les trois priorités fixées ont été achevées :

- élaboration de huit séminaires sur la basse consommation d'énergie dans le bâtiment, en impliquant des universités
- réalisation d'un kit de formation
- information sur l'efficacité énergétique dans le bâtiment grâce à la rédaction de guides sur les certifications régionales et européennes, avec des brochures sur les résultats du projet, et par l'organisation d'événements et de concours régionaux sur le sujet.

A partir de 2011 : nouvelle convention

Il est prévu la mise en relation et des échanges entre l'INSA de Strasbourg et l'Ecole Polytechnique de Wroclaw, notamment dans les domaines de la mécatronique et concernant l'autonomie et l'indépendance énergétique des bâtiments. Des échanges sont également prévus entre le Pôle Alsace Energivie et des clusters d'entreprises de Basse-Silésie.

Les deux régions souhaitent poursuivre les réflexions suite au projet ILETE :

- mise en place des formations de formateurs,
- intégration des séminaires élaborés dans le cursus des étudiants,
- organisation de voyages d'études et de visites de chantiers afin de favoriser les échanges d'expériences et de bonnes pratiques.

Résultats obtenus

Les objectifs fixés dans le projet ILETE ont été atteints : sept guides régionaux et un guide européen sur les certifications basse consommation des bâtiments sont disponibles sur le site web du projet ILETE : <http://www.ilete.eu/fr/node/210>

Évaluation de la coopération

Un comité de suivi est chargé d'évaluer et de suivre l'exécution de l'accord de coopération. Il rassemble diverses institutions et universités de Basse-Silésie et d'Alsace et se réunit au moins une fois par an. Des critères d'évaluation ont été fixés en concertation (par exemple : nombre et qualité d'actions communes de formations énergétiques pour le secteur du bâtiment).

Suite prévue, pérennité des projets

Les deux régions souhaitent poursuivre le projet ILETE et continuer la sensibilisation à la basse consommation d'énergie dans les bâtiments.

L'intégration des séminaires de formation dans les cursus universitaires permet de pérenniser les échanges et la sensibilisation.

Partenariats, financements

Financements

Pour le projet ILETE : coût total estimé à 967 216 € sur les deux ans et demi, financé par :

- l'Agence exécutive pour la compétitivité et l'innovation : 473 382 € (48,94% du total)
- les huit partenaires dont la Région Alsace.

La Région a reversé aux partenaires 384 932 €.

Pour le nouvel accord de coopération :

Les deux régions s'engagent à apporter leurs moyens humains et financiers nécessaires. Chaque région finance les frais de ses ressortissants.

Institutions contactées pour les projets menés

L'Agence exécutive pour la compétitivité et l'innovation (EACI) : <http://ec.europa.eu/eaci>

Autres partenaires et leurs contributions

Le projet ILETE a été mené en collaboration avec l'Agence du climat et de l'énergie du Baden-Württemberg (Allemagne), la Province autonome di Trento (Italie), l'Agence de développement économique et social Timis (Roumanie), le Centre environnemental pour l'énergie et la persistance Handwerkskammer Trier (Allemagne), la Fondation Labein (Espagne), Energie Tirol (Autriche) et la région de Basse-Silésie (Pologne).

L'Agence exécutive européenne pour la compétitivité et l'innovation (EACI) a co-financé le projet.

Concernant le nouvel accord de coopération dans l'environnement, les deux régions vont s'appuyer sur divers partenaires régionaux et sur des universités.

13- Conseil Régional de Picardie / Groupement intercommunal des Collines : création d'entreprises villageoises d'électricité

Conseil régional de Picardie – 2 126 508 habitants (2008)

Service des Relations Internationales et de la Coopération Décentralisée

Contact : **Coralie PEYROT-BEGARD**, Chargée de mission coopération décentralisée

cpeyrot@cr-picardie.fr / Tel : 03 22 97 36 68

Groupement Intercommunal des Collines (GIC), Bénin - 625 933 habitants dans le département des Collines (2006)

Contact : **Denis AYENA**, Directeur

ayenadenis@yahoo.fr

Partenaire privé concerné :

SCIC Solidarités Entreprises Nord-Sud (SENS)

Contact : Michel PERNOT DU BREUIL, Directeur

mpb@solidarites-entreprises.org / Tel : 06 76 44 71 40

Contexte

Relations entre les deux collectivités

Un accord de coopération décentralisée a été signé par le Conseil régional de Picardie et le Groupement intercommunal des Collines en 1995.

Lancement de la coopération dans l'énergie

L'accès à l'énergie électrique en zone rurale au Bénin est très inégal avec un taux d'électrification rurale de 2,5 % en 2008 et l'objectif de 9,5% fin 2011. Malgré la volonté politique, l'extension du réseau électrique national (SBEE) est trop coûteuse au regard de l'enclavement de nombreux villages. Ces villages resteront privés d'accès à l'énergie électrique. De plus, leur éloignement des points d'approvisionnement renchérit considérablement le prix des combustibles (gasoil, pétrole et essence) devenus indispensables à la vie rurale. Ces conditions de vie difficiles favorisent l'exode rural, et contribuent à vider les campagnes de main d'œuvre agricole en augmentant le chômage et la délinquance urbaine.

Dans le département des Collines, ce manque d'accès à l'énergie maintient de nombreux habitants ruraux dans la précarité, malgré de forts potentiels de développement. L'agriculture familiale, socle majeur de l'économie des Collines, pourrait se développer avec la transformation des produits agricoles et la création de valeur ajoutée au village. Par ailleurs, les besoins domestiques – éclairage, services divers (recharge de téléphones, réparation, production de froid) - sont importants et potentiellement solvables.

L'accès à l'énergie adaptée aux besoins et aux potentiels du milieu rural des Collines constitue donc un levier majeur de développement pour ses populations, actuelles et à venir. Dans sa vocation de développement territorial, le Groupement Intercommunal des Collines (GIC), dans le cadre de sa coopération décentralisée avec le Conseil régional de Picardie et en partenariat avec la société SENS, a initié la création « d'Entreprises Solidaires » aptes à fournir de manière efficiente et durable des services aux populations. Dans ce cadre, et au sein des Plans de Développement Communaux, l'accès à l'énergie rurale a été retenu comme prioritaire par les élus locaux et les populations.

Le projet des Entreprises Villageoises d'Electricité (EVE) est une des déclinaisons d'un programme de coopération décentralisée plus vaste intitulé COPIDES (Collines et Picardie Développent l'Entrepreneuriat Solidaire) dédié à la promotion de l'entrepreneuriat solidaire dans le Département des Collines.

Collectivité étrangère

Situation géographique :

Bénin – département des Collines

Particularités :

République démocratique



Projets dans l'énergie

Description des projets menés

Le projet pilote consiste à créer une Entreprise Villageoise d'Énergie (EVE), d'autres EVE seront mises en place par la suite.

Ce projet pilote résulte d'une étude approfondie des expériences déjà menées au Bénin et dans la sous-région. Elle a associé diverses expertises et compétences, dont des jeunes diplômés de l'Université de Technologie de Compiègne (UTC).

Des expériences ont eu lieu au Burkina Faso et au Mali. Au Bénin, des plateformes multifonctionnelles ont été mises en place par le Groupe Énergies Renouvelables, Environnement et Solidarités (GERES), l'entreprise MIERT International et la Coopérative Béninoise de Matériel Agricole (COBEMAG).

Une EVE agit comme une pépinière de micro-entreprises villageoises, auxquelles elle fournit l'espace et l'énergie :

- Location d'un local adapté aux micro-entreprises
- Vente d'électricité aux micro-entrepreneurs selon les besoins de leurs activités (moulin, congélateur...)
- Location-vente de lampes rechargeables aux populations locales
- Service de recharge de lampes et téléphones portables

L'EVE est également susceptible d'offrir des services gratuits tels que :

- L'éclairage de structures communautaires (centre de santé, école...) en fonction du contexte local.
- La mise à disposition d'une zone de séchage des produits agricoles (les graines de Jatropha n'occupant l'espace que quelques jours par an), ce qui fait de l'EVE une plateforme logistique et commerciale pour les produits agricoles.

L'énergie est fournie par un groupe diesel alimenté par du gasoil et de l'huile de Jatropha (biocarburant) produite par le village et transformée par l'entreprise pour elle-même.

L'huile de Jatropha remplacera progressivement le gasoil (taux de substitution réalisable estimé à 70%). Ce taux sera progressif jusqu'à atteindre le maximum en quatrième année de fonctionnement.

Cette entreprise pilote est la première d'un futur Réseau d'Entreprises Villageoises d'Énergie (R.E.V.E.) destiné à essaimer et pérenniser 25 à 30 EVE, et à fournir durablement aux populations rurales isolées l'accès à une énergie renouvelable.

Cette EVE pilote sera localisée sur la commune de Savalou, arrondissement de Gobada. A terme, le R'EVE couvrira au moins 30 villages répartis dans les six communes du département : Banté, Dassa, Glazoué, Ouessé, Savalou, Savé. Chaque village concerné comprend 1500 à 3000 habitants.

Cette entreprise s'inscrit dans une logique de développement durable :

- Finalité sociale : accès à l'énergie rurale, augmentation des revenus notamment des femmes rurales, cohésion sociale
- Viabilité économique : entreprise rentable à cinq ans, génératrice d'un tissu économique de micro entreprises rurales
- Respect de l'environnement : indépendance énergétique / circuit court de production d'huile de jatropha, contribution au développement d'un réseau d'entreprises sociales de production/transformation favorisant la biodiversité, de gestion des déchets.

Les bénéficiaires du projet seront les populations rurales de zones enclavées, principalement les ménagères et les productrices agricoles.

Objectifs de la phase pilote (première EVE):

- Démontrer l'efficacité du modèle EVE en termes de plus-value sociale, développement économique et impact environnemental
- Générer un retour d'expérience technique, financier, social et organisationnel, suffisant pour mettre en place un référentiel de bonnes pratiques pour le futur Réseau d'Entreprises
- Tester et capitaliser la méthodologie et le processus de mise en place
- Progresser dans la standardisation du modèle

Objectifs globaux :

Les objectifs principaux du projet global EVE sont les suivants :

- Fournir un service décentralisé d'énergie rurale, sous forme d'entreprises villageoises aptes à se pérenniser et à démultiplier leurs impacts sur l'économie rurale et la cohésion sociale.
- Permettre l'augmentation de l'offre de services et de commerces disponibles localement
- Fournir des moyens d'éclairage
- Mettre en place un cycle énergétique court (biomasse se substituant au pétrole)
- Adopter une gouvernance participative
- Participer à un développement local
- Assurer la pérennité du système (viabilité économique notamment)
- Avoir une portée significative

A terme, le R'EVE mettra en réseau les EVE à deux niveaux :

- Mise en place d'un GIE (groupement d'intérêt économique) de services communs en gestion, maintenance recherche et développement
- Contribution au développement d'un réseau d'entreprises solidaires en cours d'implantation dans les Collines : production et transformation de plantes aromatiques et médicinales, huile de Neem, apiculture, jus de fruits vitaminés, construction en matériaux locaux, recyclage de déchets électroniques, etc.

En résumé, les principales étapes de création de l'entreprise pilote et des futures EVE sont :

1. Identification /sélection des villages nécessiteux, ayant le potentiel économique suffisant pour viabiliser l'activité
2. Sélection d'un entrepreneur villageois, formation accompagnement à l'étude de faisabilité du projet
3. Financement (bâtiment 33.000 € + équipements 36.000 €) et maîtrise d'ouvrage / suivi de l'implantation
4. Appui à la négociation des conditions d'accès aux services de transformation agricole, recharge de lampes et téléphones, etc.
5. Mise en place et suivi du système de gestion de l'entreprise et des outils d'évaluation des impacts de l'EVE

Résultats attendus

Les impacts ultimes attendus sont :

- Réduire la vulnérabilité des populations
- Limiter l'exode rural
- Améliorer les conditions d'apprentissage (école, formation, entrepreneuriat)
- Contribuer à la préservation de l'Environnement

Évaluation de la coopération

Le projet pilote est en cours de réalisation. Une évaluation en interne est prévue en fin de phase mi 2012 par le partenaire Solidarités Entreprises Nord-Sud (SENS).

Partenariats, financements

Financements

Coût estimé d'implantation d'une entreprise villageoise d'énergie :

- Investissement total : 69.000 € dont infrastructure (33.000 €) + équipements en année 1 (36.000 €).
- part subventionnable : 33.000 € (bâtiment à financer par les communes en phase d'extension du réseau R'EVE)
- part investie en capital remboursable : 36.000 € (apports privés mobilisés auprès d'investisseurs solidaires)
- Coûts d'accompagnement : forfait estimé à 10.000 € (hors missions d'appui technique international).

Autres partenaires et leurs contributions

Les investisseurs solidaires, français et béninois contribuent au financement des équipements (moteur, machinerie, ...) sous forme de prêts. Quiconque souhaite soutenir des entrepreneurs solidaires peut devenir investisseur solidaire.

Les six communes-membres de l'association intercommunale qu'est le GIC contribuent à l'identification des sites d'implantation, à la résolution des questions foncières, au financement des infrastructures immobilières des entreprises solidaires. Elles développent vis-à-vis des entrepreneurs solidaires un principe de « patience fiscale » c'est-à-dire que les collectivités acceptent que les entrepreneurs solidaires ne paient pas d'impôts pour une certaine durée.

L'Université Technologique de Compiègne (UTC) mobilise régulièrement certains de ses étudiants sur ce projet dans le cadre de stages de longue durée.

14- Coopération entre la région Guadeloupe et le gouvernement de la Dominique : projet de production d'électricité à partir de géothermie

Conseil régional de la Guadeloupe – 404 34 habitants (2010)

Contact : **Laurence MARIANNE**, Direction des Affaires européennes et de la coopération
Laurence.marianne@cr-guadeloupe.fr

Gouvernement de l'île de la Dominique – 72 514 habitants (2008)

Contexte

Relations entre les deux collectivités

Le Conseil Régional de Guadeloupe a signé une déclaration de coopération le 9 février 2007 avec le gouvernement de la Dominique. Elle vise la coopération régionale sur des thématiques diverses (économie, culture, sciences, sport) ainsi qu'un volet consacré à l'environnement.

Lancement de la coopération dans l'énergie

2007 a ainsi marqué le début de cette coopération, incluant un travail sur la thématique énergie.

Il s'agit d'un projet de développement des ressources géothermiques de la Dominique à des fins de production d'électricité permettant de couvrir 100% des besoins de cette île et capable d'alimenter les îles voisines de la Guadeloupe et de la Martinique à hauteur de 45 méga watt chacune.

Collectivité étrangère

Situation géographique :

Grandes Antilles –
Île de la Dominique

Particularités :

Régime stable



1^{ère} vice-présidente de la Région Guadeloupe (Mme Borel Lincertin) et Ministre de l'énergie de la Dominique (M. Savarin) – source : CR de Guadeloupe



Projets dans l'énergie

Description des projets menés

Des études techniques ont été réalisées, visant à appréhender le potentiel géothermique de la Dominique ainsi que les risques sociaux et environnementaux liés à l'installation d'une usine de production géothermique aux abords d'un site naturel protégé (sans générer d'impact négatif sur la nature et les habitants).

Les conclusions s'avérant positives, de l'électricité sera produite à partir des ressources géothermiques de l'île. Le surplus d'énergie non consommé à la Dominique permettra d'alimenter en électricité la Guadeloupe et la Martinique.

Difficultés rencontrées et solutions apportées

En dépit de bonnes relations de travail, on peut tirer l'expérience suivante :

- la nécessité de connaître les procédures administratives inhérentes à chacune des parties (conseil régional communautaire, ministère de l'énergie extra-communautaire) pour maîtriser davantage les délais et les coûts de gestion du projet ;
- la présence de ressource humaine en quantité suffisante et possédant les compétences requises pour mener ce type de projet, complexe, très techniques et ayant des retombées économiques et politiques avérées.

Résultats obtenus

Des résultats positifs ont été obtenus dès lors qu'une personne de contact pour le projet a été désignée officiellement par la partie dominicaine.

Évaluation de la coopération

Le projet a été clôturé en 2010.

Il n'y a pas encore eu d'évaluation.

Suite prévue, pérennité des projets

La phase 2 (post-études) a démarré en janvier 2012. Elle est structurée en plusieurs volets de la façon suivante :

Volet 1 : Excellence environnementale

Volet 2 : Production – distribution d'électricité

Volet 3 : Programme caribéen de développement de la géothermie, avec les tâches suivante :

Volet 4 : Communication

Volet 5 : Formation

Cette seconde phase comprendra une assistance technique de la BEI (banque européenne d'investissement) et de l'AFD.

Partenariats, financements

Financements

Montant de la coopération en phase 1 : 1 300 000 €

Montant prévisionnel de la coopération en phase 2 : 8 505 047 €

Pour la phase 2, le financement est réparti entre :

- des fonds dits « communautaires » : le Fond Européen de Développement Rural FEDER (35,83%), l'AFD (30,03%), l'ADEME (6,6%), le BRGM (1,97%), Electricité de Sultz (1,47%), la Région Guadeloupe (1,16%), la Région Martinique (0,59%), la Caisse des dépôts (0,15%)
- des fonds dits « extracommunautaires » : le Fonds Européen de Développement (17,64%), la Dominique via la BEI (5,88%)

Autres partenaires

Gouvernement dominicains

Région Martinique

Programme INTERREG IV « Caraïbes »

Fond de Coopération Régional (FCR)

Banque Européenne d'Investissement (BEI)

Agence Française de Développement (AFD)

Bureau d'études géologiques et minières (BRGM)

Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME)

Observations de la collectivité française

- par rapport à l'établissement de relations avec ce pays / avec cette collectivité étrangère :

Plusieurs rencontres préalables sont nécessaires afin d'instaurer un climat de confiance entre les partenaires sur des thématiques dont l'enjeu économique est important. Il convient de faire preuve de pédagogie pour mettre en avant le caractère « gagnant-gagnant » de ce type d'opération.

La région Guadeloupe retire une expérience très positive de ce partenariat qui lui a permis de découvrir, au-delà du secteur de l'énergie, d'autres sources potentielles de coopération et de rapprochement entre les peuples.



Source géothermique de Watten Waven sur l'île de la Dominique – source : CR de Guadeloupe

15- Conseil régional d'Île-de-France : réflexions sur la compensation carbone

Conseil régional d'Île-de-France – environ 12 millions d'habitants (2010)

Contact : **Karim LAPP** – Chef de projet Plan climat

karim.lapp@iledefrance.fr

Le Conseil Régional d'Île-de-France a été la première institution régionale à prendre l'engagement de compenser les émissions liées aux déplacements de ses élus et de ses agents dès 2008. Cette compensation doit s'étendre à l'ensemble des émissions identifiées dans le cadre du bilan carbone® patrimoine et service de l'institution comme le prévoit la délibération CR 78-07.

Plusieurs projets ont été financés afin de compenser les émissions de GES liées aux déplacements des élus et des agents dans le cadre des programmes de coopération décentralisée de la région :

- Programme de développement du Biochar en partenariat avec Pronatura au Mali pour un montant de 75 000 €.
- Programme de diffusion de fours améliorés au Cambodge porté par le GERES au Cambodge pour un montant de 60 000 €.

Le Plan Régional pour le Climat adopté en juin 2011 prévoit le remplacement de ce dispositif de compensation par l'instauration d'une contribution climat énergie volontaire. Ce dispositif est étudié en 2012 pour une mise en œuvre sur le budget 2013 en compensation de l'ensemble des émissions 2011.

Dans l'attente de l'étude de ce nouveau dispositif l'Assemblée régionale a décidé d'apporter son soutien à l'initiative équatorienne Yasuni ITT.

Le nouveau dispositif conservera une part d'aide à la coopération décentralisée mais devra essentiellement venir soutenir des efforts supplémentaires de réduction des émissions en Île-de-France.

Rôle de l'AFD et de la CNCD dans la coopération décentralisée

L'Agence Française de Développement (AFD) est un établissement public qui met en œuvre la politique de développement définie par le Gouvernement français, afin de combattre la pauvreté et de favoriser le développement dans les pays du Sud et dans l'Outre-Mer.

Elle consacre une part croissante de ses concours au financement direct des collectivités locales du Sud. Pour mettre en œuvre cette stratégie, elle a la volonté de s'appuyer sur l'expertise à forte dimension politique des collectivités françaises.

Lorsque l'AFD initie un projet, elle associe autant que possible la collectivité française déjà partenaire de la collectivité bénéficiaire du projet. Si celle-ci n'a pas encore engagé de partenariat avec une collectivité française, l'AFD identifie celle qui pourrait lui apporter un appui pertinent.

En complément de la convention de financement, l'AFD signe une convention de projet tripartite avec la collectivité du Sud bénéficiaire du projet et la collectivité française partenaire.

Pour garantir la bonne évaluation préalable d'un projet et sa bonne exécution, l'AFD observe une démarche rigoureuse. La collectivité étrangère est le maître d'ouvrage du projet et le bénéficiaire du concours financier. A chaque étape du cycle du projet, elle est le principal interlocuteur de l'AFD.

Site internet de l'AFD : www.afd.fr

La Commission Nationale de la Coopération Décentralisée (CNCD) rassemble des représentants des associations nationales de collectivités locales et de tous les ministères concernés par la coopération décentralisée. Son secrétariat est assuré par le Délégué pour l'action extérieure des collectivités territoriales du MAEE.

La CNCD peut formuler toutes propositions visant à améliorer et renforcer les modalités d'exercice de la coopération décentralisée.

Elle tient à jour un état de la coopération décentralisée et a créé un atlas de la coopération décentralisée, consultable en ligne et renseigné par les collectivités.

Son site internet contient des informations utiles aux collectivités, les actualités et un agenda des manifestations concernant la coopération internationale des collectivités françaises.

Par ailleurs, les appels à projets lancés par le MAEE, annuels et triennaux, sont disponibles sur le site internet de la CNCD :

<https://cncd.diplomatie.gouv.fr/frontoffice/article.asp?aid=147&menuid=69&lv=2>

Conclusion

Depuis quelques années ou dizaines d'années, la démographie des villes des pays du Sud a tendance à exploser. Face à cet accroissement exponentiel de la population, les services publics ont du mal à s'organiser et à se structurer, avec des problématiques liées à la gestion des déchets et de l'énergie fournie aux habitants.

C'est pourquoi, les coopérations décentralisées incluent de plus en plus un volet concernant les déchets ou l'énergie.

Les exemples présentés dans ce recueil permettent aux collectivités d'avoir un aperçu des projets qui sont réalisés dans ces domaines, avec les difficultés qui peuvent survenir et des éléments de solution.

Parmi les exemples détaillés, les thématiques abordées par les coopérations décentralisées sont :

- dans le domaine des déchets : l'organisation de la pré-collecte et de la collecte des déchets, la création et la gestion de centres d'enfouissement, le recyclage et un peu le compostage, la formation des services de gestion des déchets.
- dans le domaine des énergies : l'électrification de bâtiments, le développement d'organismes publics de gestion de l'électricité, la géothermie, la formation des acteurs locaux.

D'après les retours d'expérience détaillés dans ce document, les projets menés dans le cadre de la coopération décentralisée se déroulent mieux lorsque les différents acteurs se rencontrent et se concertent, afin de concrétiser les projets.

L'existence d'un jumelage avec un engagement politique fort entre la collectivité française et la collectivité étrangère, ainsi que la présence dans la collectivité française de ressortissants de la collectivité étrangère, favorisent l'établissement d'une coopération décentralisée efficace.

Il est préférable d'associer les acteurs locaux et la population dans la démarche, sans oublier les associations et d'accompagner les réalisations sur le terrain. Ainsi lorsqu'une personne de la collectivité française est détachée dans la collectivité étrangère, les projets sont plus faciles à mettre en œuvre.

Les procédures administratives peuvent être longues, la patience est donc de rigueur. Le contexte local doit être pris en compte, notamment les changements de responsables politiques qui peuvent bloquer temporairement le développement des projets.

Même s'il s'agit de relations entre collectivités, les organisations non gouvernementales peuvent intervenir dans les projets.

La coopération décentralisée consiste à établir des relations de long terme, il ne s'agit donc pas uniquement d'envoyer du matériel à des collectivités étrangères sans au minimum les former à l'utilisation et à la maintenance de ce matériel. Les échanges d'expérience sont nécessaires aux relations de coopération.

Avant de s'engager dans une nouvelle relation de coopération décentralisée avec une collectivité du Sud, il est préférable de vérifier qu'il n'y a pas déjà des collectivités du Nord qui œuvrent dans la collectivité et si c'est le cas, de mutualiser les connaissances et les projets. Cela permet de créer des projets nécessitant des fonds plus importants, sachant que les bailleurs ne financent généralement que des gros projets.

La coopération décentralisée doit permettre aux collectivités du Sud de renforcer leur gouvernance et leurs compétences en tant que maître d'ouvrage. Les collectivités du Nord peuvent également y trouver leur compte en découvrant par exemple une gestion différente et motivante du personnel.

Afin que les relations soient durables et efficaces, les collectivités doivent réfléchir ensemble à la pérennité des projets dès le début (maintenance du matériel, développement de filières, financement du service de collecte des déchets ou du service de gestion de l'électricité). Le financement des services publics du Sud est notamment une des problématiques importantes de la coopération décentralisée sur laquelle il reste des choses à faire. Les financements issus de la coopération décentralisée ne sont en effet pas permanents.

Les fiches d'exemples présentées dans ce recueil, qui fournissent des éléments très intéressants sur les thématiques abordables par la coopération décentralisée dans les domaines déchets et énergie, sur le déroulement des projets mis en œuvre et sur la manière de gérer les relations Nord- Sud (ou Est), vont servir de base à la rédaction en 2012 d'un document guide sur la coopération décentralisée.



Plate-forme de compostage mise en place à Ouagadougou – source : Grand Lyon

Glossaire et liens utiles

AFD : Agence Française de Développement

AIMF : Association Internationale des Maires Francophones
www.aimf.asso.fr

BEI : Banque Européenne d'Investissement
<http://www.eib.org>

CA : Communauté d'Agglomération

CC : Communauté de Communes

CEFREPADE : Centre Francophone de Recherche Partenariale sur l'Assainissement
www.cefrepade.org

CERCOOP : Centre de Ressources pour le COOPération décentralisée en Franche-Comté
www.cercoop.org

CG : Conseil Général

CENTRAIDER : réseau de Coopération et solidarité internationale en région Centre
www.centraider.org

CUF : Cités Unies France www.cites-unies-France.org

CODEA : association COmmunes et Développement En Afrique
www.codea-france.org

CR : Conseil Régional

ESF : Electriciens Sans Frontières
www.electriciens-sans-frontieres.org

FFEM : Fonds Français pour l'Environnement Mondial
www.ffem.fr

GEVALOR : association pour la Gestion durable et la VALORisation des déchets et des matières premières minérales
www.gevalor.com

IRCOD : Institut Régional de Coopération Décentralisée d'Alsace
www.ircod.org

MAEE : Ministère des Affaires Etrangères et Européennes
www.diplomatie.gouv.fr

Il comporte une Délégation pour l'Action Extérieure des Collectivités Territoriales (DAECT) qui assure le secrétariat de la Commission Nationale de la Coopération Décentralisée (CNCD) <http://cncd.diplomatie.gouv.fr/frontoffice/article.asp?menuid=69&lv=2&aid=147>

RESACOOOP : RESeau Rhône-Alpes d'Appui à la COOPération décentralisée
www.resacoop.org